

LE DON EN CONFIANCE RAPPORT ANNUEL 2017



RAPPORT
MORAL

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

RAPPORT
FINANCIER

Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.



La mission du Don en Confiance

La mission du Don en Confiance : **nourrir la confiance des donateurs** et œuvrer dans leur intérêt en fixant des règles déontologiques et en en contrôlant le respect.

Accroître la confiance dans les organisations d'intérêt général faisant appel public à la générosité permet de remplir un double objectif :

- **encourager la générosité** des personnes privées, physiques ou morales,
- **renforcer les capacités d'action et d'innovation des associations et fondations** par un contrôle exigeant, global et continu de leur fonctionnement.

Ce qu'apporte le label "Don en Confiance"



Pour le **public** :

- un **contrôle continu de règles déontologiques** exercé par le seul organisme français dédié, auprès des organisations à but non lucratif menant des missions d'intérêt général et faisant appel public à la générosité
- une **incitation à aider les organisations**, notamment financièrement



Pour les **donateurs, personnes physiques et morales** :

- un **tiers de confiance** dont l'intervention permet de les conforter dans leur choix de soutenir telle ou telle organisation labellisée "Don en Confiance"
- un **gage de transparence** et l'assurance d'un rendu-compte de l'utilisation de leur générosité, accessible et compréhensible, au-delà des exigences légales



Pour les **organisations labellisées "Don en Confiance"** :

- un **facteur de développement et/ou de pérennité** par le respect des exigences, la mise en œuvre du changement et la maîtrise par la gouvernance de son organisation
- un **gage de confiance pour leurs donateurs**, particuliers ou entreprises, et leurs financeurs privés
- le **bénéfice d'un label reconnu** dans le secteur constituant *de facto* une garantie pour les pouvoirs publics et les médias
- la **sécurité d'un regard extérieur** pour la gouvernance, une identification des points de progrès à mettre en œuvre et un levier d'amélioration du fonctionnement interne
- une **déontologie adaptée** co-construite collectivement
- un **savoir-faire et une connaissance partagée des problématiques** du secteur à partir d'une expérience de près de 30 ans
- une **participation** en tant que membre à la **vie associative** du Don en Confiance



Pour le **secteur associatif** :

- une **référence unique** en matière de déontologie professionnelle construite par les organisations du secteur elles-mêmes
- une **incitation au progrès** par le partage des exigences et la professionnalisation des pratiques
- un **garde-fou** de l'évolution des pratiques de collecte du marché



Dans l'**intérêt général et collectif** :

- un **contrôle continu et indépendant** de l'utilisation de 1,5 milliard d'euros de fonds privés collectés par les 89 organisations labellisées au 31 décembre 2017
- une **rigueur dans l'utilisation des fonds** issus de la générosité en faveur de toutes les causes d'intérêt général

p.38



LE DON EN CONFIANCE EN BREF

89 organisations labellisées au 31 décembre 2017
L'année 2017 en bref
Les chiffres-clefs de l'année 2017

p.6

p.7

p.8

p.10

LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

p.11

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ

p.14

1 Au service des donateurs et du public

p.14

L'édito de la directrice générale

p.15

Le Don en Confiance fait rayonner sa déontologie

p.16

10^{ème} édition du Baromètre de la confiance

p.18

Bilan médias : une sollicitation record

p.20

Les actions de communication au service de la notoriété

p.22

Le Don en Confiance connecté

p.23

Le Don en Confiance dans son environnement

p.24

Développement : bilan 2017 et perspectives

p.26

Participation au 12^{ème} Forum National des Associations et Fondations

p.28



p.22



p.20

2 Au contact des organisations labellisées

p.29

Les organisations par date de labellisation
Bilan de l'activité de labellisation

p.30
p.31

3 Vie associative du Don en Confiance

p.36

Focus sur la communauté des organisations labellisées
Projet Refondation
Les 89 organisations labellisées par domaine d'intervention
À propos de la gouvernance du Don en Confiance
Les bénévoles du Don en Confiance
Vie des bénévoles

p.37
p.38
p.40
p.42
p.46
p.48

LE RAPPORT FINANCIER

p.49

Le mot du trésorier
Analyse et commentaires des comptes
Bilan et compte de résultat

p.50
p.51
p.53

p.24



Le Don en Confiance en bref

89 organisations labellisées au 31 décembre 2017



⇒ une majorité d'associations (67) et une part croissante de groupes associatifs et de fondations abritantes



JANVIER

- Vœux du président, Jean-Pierre Duprieu

FÉVRIER



- Solidarités International labellisée "Don en Confiance"
- André Cochard et Michel Marcenac rejoignent l'équipe d'animation du contrôle

JUILLET



- Asmae-Sœur Emmanuelle labellisée "Don en Confiance"
- Adoption du projet Refondation par le Conseil d'administration
- Renouvellement du mandat de vice-président de la Commission d'agrément d'Alain Breton

JUIN

- Action d'information auprès des parlementaires nouvellement élus

OCTOBRE



- La Fondation AJD Maurice Gounon labellisée "Don en Confiance"
- Réunions annuelles des bénévoles et des organisations labellisées
- Participation au 12^{ème} Forum National des Associations et Fondations
- Publication du 10^{ème} Baromètre de la confiance
- Rémi Raclet nommé animateur contrôle



MARS



- L'UNADEV labellisée "Don en Confiance"
- Consultation des organisations labellisées et des bénévoles sur le projet Refondation
- Benoît Clair nommé membre de la Commission d'agrément
- Renouvellement du mandat de président de la Commission d'agrément de Michel Senellart

AVRIL

- Assemblée générale
- Election de Stéphane Roques et renouvellement des mandats d'Isabelle Enjalbert, Jean-Luc Decornoy et Jean-Luc Outin en tant qu'administrateurs personnes qualifiées
- Election du bureau composé de Jean-Pierre Duprieu comme président, Jean-Pierre Jochum comme vice-président, Denis Le Squer comme trésorier et Christine Tabuena comme secrétaire générale
- Adoption d'un nouveau logo institutionnel



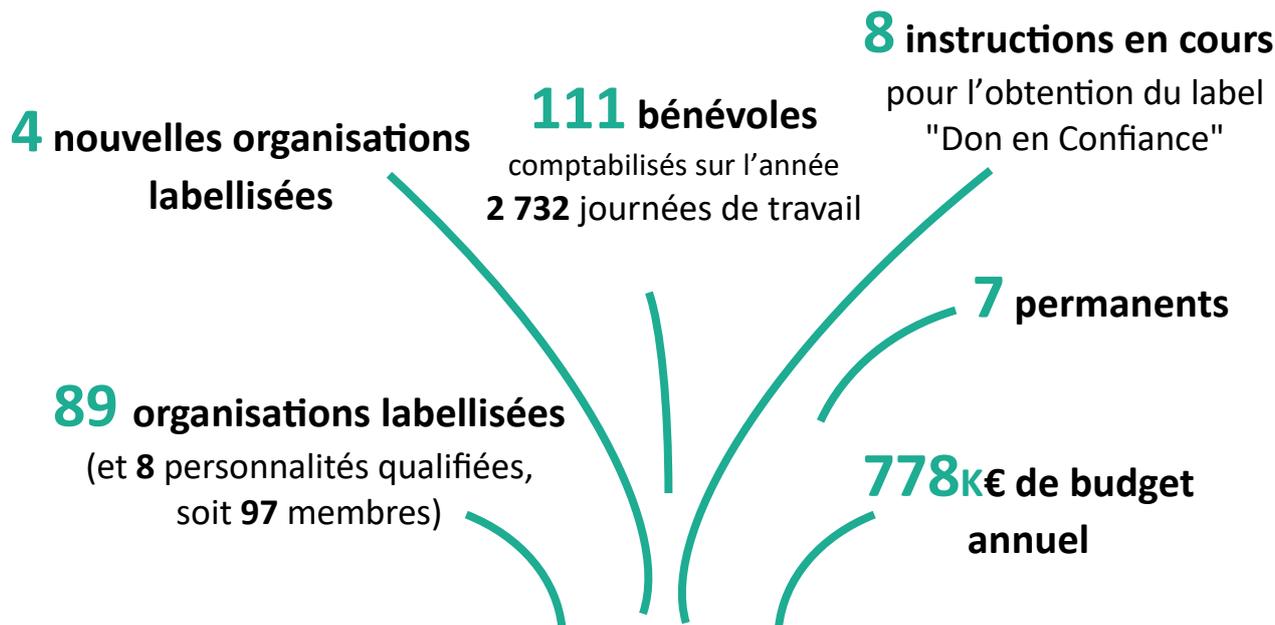
MAI

- Conférence des présidents des organisations labellisées dans le cadre du projet Refondation



DÉCEMBRE

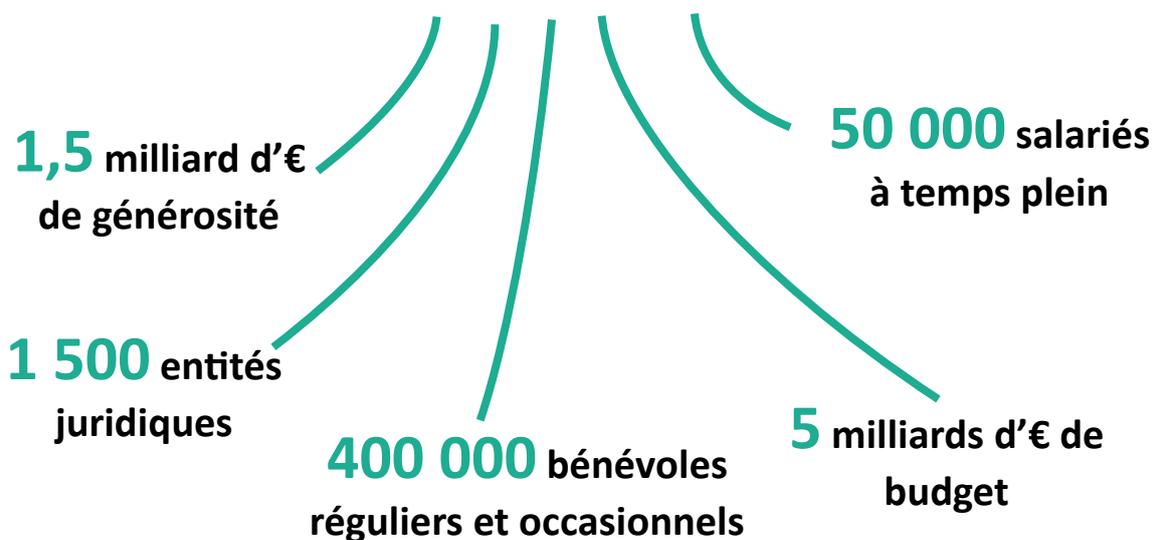
- Diffusion de la vidéo d'animation "Label manière de faire un don... en confiance !"



Ce que nous sommes



Les 89 organisations labellisées, ce qu'elles représentent



Rapport moral du président

“ 2017, un nouvel élan pour le Don en Confiance ”



Jean-Pierre Duprieu
Président du Don en Confiance

Transparence, confiance et éthique sont autant de notions qui ont émergé dans le débat public en 2017. Une résonance particulière pour le Don en Confiance, s’agissant des piliers sur lesquels repose notre action.

Depuis près de trente ans, le Don en Confiance porte la démarche collective dans laquelle s’engagent les organisations d’intérêt général qui choisissent de respecter la Charte de déontologie et acceptent d’être contrôlées, participant ainsi à la protection de notre bien commun, le capital-confiance des généreux donateurs.

Là où hier le donateur s’inquiétait avant tout de l’utilisation de son don, il s’indigne aujourd’hui aussi de toute pratique contrevenant à l’image qu’il se fait de l’action des organisations. L’analyse et la prévention des risques sont indispensables pour maintenir la confiance du donateur ; il importe de ne pas relâcher discipline collective et rigueur.

Fidèle aux exigences d’indépendance, d’objectivité, de professionnalisme et de neutralité qu’il s’est fixé, le Don en Confiance poursuit sa mission d’éclairage des donateurs et du public. Il est aujourd’hui un levier de progrès pour le secteur de la philanthropie ; il évolue, se refonde, se renouvelle et son action répond à une attente concrète du donateur et de la société. Avec, chaque année, une centaine de contacts avec des organisations intéressées par le label, le Don en Confiance est plus que jamais attractif et dynamique. Avec en 2017 quatre organisations labellisées sur six examinées en vue de la labellisation (cf.p.26) et cinq candidatures nouvelles acceptées, il joue pleinement son rôle de tiers de confiance au service du donateur.

Le projet Refondation a été structuré en ce sens. Il nous a donné un nouvel élan en enclenchant une dynamique portée par l’ensemble des parties prenantes, organisations labellisées et équipes des bénévoles et des permanents du Don en Confiance. Grâce au renforcement de la communication, ce nouvel élan se manifeste également par une présence démultipliée du label "Don en Confiance" en de nombreuses occasions.

Refonder avec détermination

L’année 2017 a été largement consacrée au projet Refondation dont nous avons jeté les bases dès la toute fin 2016. La Refondation a été, et reste, une occasion très riche d’échanges avec nos organisations labellisées que je tiens à remercier pour leur participation active et pour la manifestation évidente de leur attachement au Don en Confiance.

Des sessions d’échanges ont été organisées en octobre et novembre 2016 et en mars et octobre 2017, avec comme point d’orgue la conférence des présidents des organisations labellisées en mai. Lors de chacune de ces réunions, une cinquantaine d’organisations labellisées étaient présentes, assurant une bonne représentativité. Je tiens ici à remercier présidents, administrateurs, directeurs généraux et référents des organisations labellisées qui nous encouragent dans la poursuite de notre mission et du projet Refondation en particulier.

Le projet Refondation s’articule autour de trois piliers qui sont déclinés en différents chantiers et sujets d’action :

Le positionnement de notre organisation *via* :

- la conduite d’un chantier déontologique sur l’évaluation des actions positionnant le Don en Confiance sur ce sujet délicat et complexe, avec le souci du respect de la diversité de nos organisations labellisées,
- la création d’une commission de déontologie, composée de représentants des organisations labellisées, de personnes qualifiées compétentes et de bénévoles du Don en Confiance,
- la conduite d’une réflexion autour du contenu et de la visibilité de l’accompagnement que nous procurons aux organisations qui le souhaitent, dans le strict respect de notre mission première qui est le contrôle normatif continu.

Le développement du Don en Confiance *via* :

- la poursuite d’une croissance raisonnée et raisonnable sans rien sacrifier de la valeur et du niveau ●●●

- d'exigence de notre label, avec un objectif de six à dix nouvelles organisations par an,
- une amélioration de notre notoriété et une intensification de notre communication.

L'efficacité opérationnelle de notre organisation avec deux sujets de travail :

- l'évolution des modalités de contrôle,
- la valorisation des ressources humaines.

Tous les chantiers permettant de travailler ces sujets sont maintenant lancés ou en phase de lancement et le rapport annuel 2018 sera l'occasion d'en rendre compte.

Le projet Refondation est une illustration de ce nouvel élan donné au Don en Confiance en 2017. Il fédère et crée une dynamique autour de toutes les parties prenantes.

Développer et communiquer

Développement et notoriété vont de pair. L'un appelle l'autre et, dans les limites fixées par notre Conseil d'administration, il s'agit d'une priorité majeure pour le Don en Confiance, qui doit non seulement fonctionner de façon professionnelle pour assurer labellisation, contrôle et renouvellement du label, mais aussi préparer l'avenir.

Comme en témoigne ce rapport annuel, le Don en Confiance a mené en 2017 de nombreuses actions, parmi les plus notoires : une activité croissante sur les réseaux sociaux, une campagne institutionnelle menée avant l'été, une croissance qualitative et quantitative des retombées médias avec plusieurs passages à la télévision et à la radio et les dix ans du Baromètre de la confiance... avec en soutien le renforcement de l'équipe de communication et le recrutement d'une nouvelle agence de relations médias. Egalement, les efforts déployés en rencontres et échanges contribuent au rayonnement du Don en Confiance.

Outre ce renforcement de notre communication, d'autres actions assoient un peu plus notre notoriété qui bénéficie déjà d'une bonne visibilité, comme notre rôle dans le cadre des travaux relatifs à l'évolution du compte d'emploi des ressources (cf.p.24), ou encore le lancement d'un travail de traduction du référentiel déontologique en anglais, témoignage de notre ouverture internationale, tout comme notre participation active à l'*International Committee on Fundraising Organizations* (cf.p.24).

Ces actions ne sont que des exemples qui contribuent à positionner le Don en Confiance comme une organisation moderne, reconnue et indépen-

dante dans le cadre de la mission qu'elle s'est fixée. C'est aussi une référence pour le milieu associatif, reconnue pour son rôle constructif de régulation de l'appel à la générosité, dynamique et toujours en phase avec le secteur de l'intérêt général. C'est un label précieux et envié qui s'appuie sur un contrôle rigoureux exercé avec bienveillance et dans une optique de progrès.

Je tiens enfin à rappeler dans ce rapport moral ce qu'est le Don en Confiance aujourd'hui :

- un témoignage simple, neutre et objectif, qui s'appuie sur l'indépendance des intervenants, la qualité des procédures internes, la régularité de la production,
- un contrôle :
 - vigilant, avec ses contraintes perçues, parce que c'est le premier levier de la confiance des Français dans les organisations faisant appel aux dons d'après le Baromètre de la confiance que nous réalisons chaque année (cf.p.18),
 - structuré, exercé par une centaine de bénévoles de haut niveau, bénéficiant d'un encadrement compétent et engagé,
 - spécifique, étant le seul qui s'exerce au nom et pour le compte de l'ensemble des donateurs. C'est un contrôle continu (à la différence de ceux des autorités publiques), généraliste (ce qui le différencie de ceux exercés par les bailleurs de fonds), ciblé sur les engagements de la Charte (à la différence de celui du commissaire aux comptes), vecteur de progrès (par l'accompagnement qu'il induit, sans jamais aller sur le terrain du conseil),
- un niveau d'exigence nécessaire pour obtenir et conserver le label, dans la mesure où nous voulons collectivement éviter tout écart de nature à porter atteinte à la confiance du public ; ceci passe notamment par des demandes de mise en conformité lors des renouvellements du label, la possibilité d'exclure une organisation lorsque la situation l'exige et le filtre serré qui s'exerce sur les instructions de nouvelles candidatures.

Le Don en Confiance fonctionne bien ; il croît à la mesure de ses ambitions ; il nourrit la déontologie du secteur ; il est de plus en plus connu et nous comptons poursuivre, à la hauteur de nos moyens mais avec l'aide renouvelée de nos parties prenantes, toutes ces missions attendues par les organisations labellisées, par les bénévoles et par les donateurs.

Notre action s'inscrit dans ce nouvel élan et se place sous le signe du renouveau, de l'innovation, de la croissance raisonnée et plus que jamais de la confiance •

Rapport d'activité

1

Au service des
donateurs et
du public



Nathalie Blum
Directrice générale du Don en Confiance

“ Dans le contexte d’un nombre grandissant d’organisations faisant appel aux dons, sur fond d’environnement médiatique pouvant focaliser sur un sujet à tout moment, en 2017, le Don en Confiance a démontré plus que jamais la pertinence de sa mission. Menant de front le projet Refondation qui a permis de fixer le cap des prochaines années, nous avons également dès cette année relevé le défi de répondre présents aux nouvelles sollicitations avec un niveau d’exigence interne accru sur l’ensemble de notre action.

Moderniser et sécuriser notre fonctionnement a été un enjeu important de l’année 2017, avec l’évolution de notre organisation interne, la déclinaison du référentiel modernisé dans de nouveaux outils du contrôle et la préparation à la mise en place d’un nouveau système d’information. Le développement de la mobilisation de nos ressources bénévoles au-delà du processus de labellisation, sur de l’expertise juridique ou encore des sujets aussi divers que la protection des données personnelles ou les nouveaux modes de collecte, a permis de démultiplier notre action.

En 2017, nous avons poursuivi la dynamique de communication pour une image plus attractive, contribuant à renforcer notre notoriété. Force est de constater que notre équipe de communication a multiplié les nouvelles actions avec des résultats visibles en termes d’exposition médiatique.

Nous avons également investi de nouveaux champs, développant les relations institutionnelles, pour faire entendre notre message - nourrir la confiance des donateurs au service des causes d’intérêt général - auprès des différents acteurs politiques et de plusieurs ministères. Ce rapport fait état de nos diverses rencontres et auditions, confortant l’image positive et l’apport constructif du Don en Confiance dans le secteur institutionnel.

Permanents et bénévoles se sont également mobilisés pour permettre d’accueillir de nouvelles organisations labellisées au Don en Confiance, expliquant sans relâche notre mission et notre déontologie à la centaine d’organisations qui nous contacte dans l’année, et instruire la candidature de celles qui sont prêtes à se lancer dans cette démarche, dans leur intérêt propre et au bénéfice du collectif.

En 2017 plus que jamais, le Don en Confiance a poursuivi son ouverture, échangeant régulièrement avec les autres acteurs du secteur notamment dans le cadre de la Coordination Générosités qui rassemble des organismes partageant le même intérêt pour le développement de la générosité au service des causes d’intérêt général. Également, nous avons noué de nouveaux contacts afin de renforcer la voix associative au regard des enjeux du secteur.

Le Don en Confiance, c’est également le souci d’un appel à la collecte qui respecte des bonnes pratiques dans un environnement de plus en plus tendu. Incarnant pleinement ce rôle de garde-fou de l’évolution des pratiques de collecte, nous avons poursuivi à un rythme soutenu cette année les contacts avec les prestataires de collecte souhaitant nous rencontrer.

Le compte d’emploi des ressources (CER) rend compte de la bonne utilisation des fonds issus de la générosité, objectif qui est au cœur de notre mission. La participation aux travaux de l’Autorité des normes comptables relatifs au CER nous a également mobilisé tout au long de l’année, avec pour feuille de route lisibilité et transparence pour le donateur.

Enfin, développer la vie associative pour renforcer l’attachement des organisations labellisées au Don en Confiance est un enjeu permanent. La co-construction du projet Refondation, les rencontres bilatérales du président avec les présidents d’organisations et les cercles d’échanges ont contribué au renforcement de ces liens.

Je vous invite à retrouver nos actions en détail dans ce rapport d’activité. Je tiens à remercier toute l’équipe des permanents et des bénévoles qui a, de concert, avancé sur le projet Refondation, relevé le défi de l’accroissement de l’activité et investi de nouveaux champs d’action. ••



Parce que le Don en Confiance est une référence unique en matière de déontologie, il s'attache à la diffuser amplement afin d'encourager sans cesse le progrès.

Rencontre avec des prestataires de collecte

Garde-fou de l'évolution des pratiques de collecte, le Don en Confiance reçoit régulièrement des prestataires de collecte qui souhaitent s'informer sur sa déontologie. Ainsi, Hello Asso, You-Give, Heoh, Microdon, Commeon, LyfPay, l'application Le Don, Facebook France et Imperium Marketing ont successivement rencontré les équipes du Don en Confiance en 2017. Les exigences contenues dans la Charte de déontologie leur ont notamment été présentées lors de ces rencontres.

Action d'information auprès des parlementaires

Le Don en Confiance a adressé en juin un courrier à tous les parlementaires, sénateurs et députés, afin de faire connaître son action. La Charte de déontologie leur a été transmise à cette occasion. Cette action est intervenue dans le contexte de l'élaboration de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, plaçant *de facto* les principes portés par le Don en Confiance depuis trente ans - transparence, éthique, confiance - au cœur de l'actualité.

Intensification des relations institutionnelles

Le Don en Confiance a intensifié son volet "relations institutionnelles" en 2017. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées avec la conseillère spéciale auprès du ministre de l'Éducation nationale, le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, des représentants de l'Agence française anticorruption, le chef de la mission du mécénat du Ministère de la Culture ou encore les membres du cabinet du Haut-Commissaire à l'Econo-

mie Sociale et Solidaire (ESS). Nathalie Blum a également participé le 9 novembre au lancement du plan de développement pour la vie associative en présence d'Edouard Philippe, Premier ministre, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, et Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'ESS. Par ailleurs, à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, le Don en Confiance a reçu le 3 juillet la visite de Cheikh Fahim Al Qasimi, membre du Conseil exécutif de Sharjah - l'un des émirats des Emirats arabes unis - et directeur des relations gouvernementales de l'émirat, intéressé par un retour d'expérience de l'activité de labellisation menée par le Don en Confiance.

Sollicitation de l'Inspection Générale des Finances

Dans le cadre d'une mission sur les fondations, l'Inspection Générale des Finances a sollicité le Don en Confiance pour échanger notamment sur la gouvernance des fondations, les différents statuts existants et certains exemples étrangers.

Contribution à l'initiative "Solutions d'Associations"

Le Don en Confiance s'est associé à La Fonda et au Mouvement Associatif en déposant une contribution sur le site www.solutionsdassociations.org. Initialement créé en prévision des échéances électorales, ce site Internet réunit les prises de paroles d'associations, collectifs et fédérations de tous horizons, offrant un large panorama d'idées et de solutions pour répondre aux défis sociétaux. La publication du Don en Confiance vise à pointer les enjeux futurs de la protection du donateur et à y apporter des pistes de solutions.

Publication d'articles dans la revue Juris Associations

Comme chaque année, Juris Associations s'est fait régulièrement l'écho du Don en Confiance et a publié notamment des contributions de Nathalie Blum, directrice générale, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, ayant pour thèmes respectifs deux exigences déontologiques contenues dans la Charte, à savoir la transparence des rémunérations dans le secteur associatif et le contrôle interne.

Animation d'une matinale IDAF : communication financière des associations et fondations

Le Don en Confiance a animé le 26 septembre 2017 une matinale sur la communication financière des associations et fondations à l'initiative de l'IDAF. Vingt-cinq personnes ont participé à cette matinale,

animée en duo par Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, et Clotilde Mallard, directrice générale de Vaincre la Mucoviscidose, organisation labellisée "Don en Confiance". Cet atelier a notamment permis de présenter l'une des exigences phares du Don en Confiance, la réalisation d'un Essentiel, et de revenir sur l'actualité financière du secteur à laquelle le Don en Confiance est associé (cf.p.24).

Intervention dans le cadre de l'Université du management, à l'initiative de l'ADEMA

Deux à trois fois par an depuis six ans, Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, intervient auprès des Badgeurs de l'Ade-ma afin de présenter l'action et le fonctionnement du Don en Confiance, ainsi que quelques règles déontologiques emblématiques, telles que l'Essentiel et le contrôle interne •

Lancement d'un chantier "Évaluation des actions" dans le cadre du projet Refondation

Même si pour certaines organisations, en particulier celles qui agissent à l'international et sollicitent les financements de bailleurs de fonds institutionnels, l'évaluation est incontournable alors que pour d'autres elle est moins ancrée dans leur culture, c'est un sujet qui concerne toutes les organisations qui, pour remplir leur mission, ont décidé de faire appel public à la générosité. Pour ces dernières, ce positionnement est créateur d'une redevabilité spécifique qui s'étend non seulement à l'ensemble de leurs donateurs, mais aussi à tout le public qui est exposé à être sollicité pour l'objet qu'elles portent. Cet engagement de transparence publique s'exprime notamment dans l'obligation de publier des comptes certifiés ; il pourrait également porter sur l'évaluation des actions menées grâce à la mobilisation des fonds de la générosité. La Charte du Don en Confiance comporte d'ores et déjà le principe de transparence portant sur les actions qui sont menées mais pas sur leur évaluation. Ainsi, le fait que la question de l'évaluation corresponde à une attente réelle du donateur et qu'elle puisse devenir un élément constitutif de la confiance, a conduit le Don en Confiance à décider, dans le cadre du projet Refondation, le lancement d'un chantier déontologique dédié. Un groupe de travail sera constitué en 2018, auquel l'ensemble des organisations labellisées sera invité à participer. Il sera piloté par Charles de Raymond, secrétaire général de l'Ilot, organisation labellisée. Les travaux débiteront dans le courant de l'année 2018 avec un forum d'échanges organisé au préalable.

Retrouvez la Charte de déontologie sur : www.donenconfiance.org/deontologie

Les Français et la générosité en 2017 : la confiance au rendez-vous, encore plus chez les jeunes !

Plus d'un Français sur deux fait confiance aux associations et fondations faisant appel aux dons, une situation confortée depuis 2011. Et, de manière générale, le capital-confiance est plus fort envers ces associations qu'envers les pouvoirs publics pour prendre en charge de nombreuses missions d'intérêt collectif. Fait nouveau : les jeunes témoignent d'un niveau de confiance bien supérieur à leurs aînés ; dans le même temps, l'importance de la réputation numérique dans les leviers de la confiance s'accroît progressivement, l'existence d'un contrôle restant toutefois de manière constante le levier le plus déterminant.

L'écart de confiance se creuse entre les générations

Depuis plusieurs années, la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons ne se dément pas (54 % en 2017 vs 51 % en 2007). Fait notoire en 2017, la jeune génération témoigne d'un niveau de confiance envers ces associations et fondations largement supérieur à celui de leurs aînés (**63 % des moins de 35 ans vs 51 % des 35 ans et plus**).

Un capital-confiance plus fort qu'envers les pouvoirs publics

Les associations et fondations faisant appel aux dons disposent d'une confiance supérieure à celle dont bénéficient les pouvoirs publics sur une large palette de domaines, en tête desquels : le soutien de projets dans les pays en développement, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile. Au demeurant, l'on constate un regain de confiance à l'égard des pouvoirs publics après l'élection présidentielle et une légitimité qui demeure importante dans certains domaines.



« C'est un chiffre d'autant plus significatif que les jeunes, pour qui le sens ne va plus de soi, ont moins confiance de manière générale. Dans un contexte de flottement global des certitudes, la société a plus que jamais besoin de tiers de confiance, pour les jeunes encore plus que pour les générations précédentes. »
Alain Mergier, sociologue

63 %
vs 51 %



Les 3 principaux leviers de la confiance à l'égard des fondations et associations faisant appel aux dons (% de Français déclarant que cela joue très ou assez fortement dans la confiance)

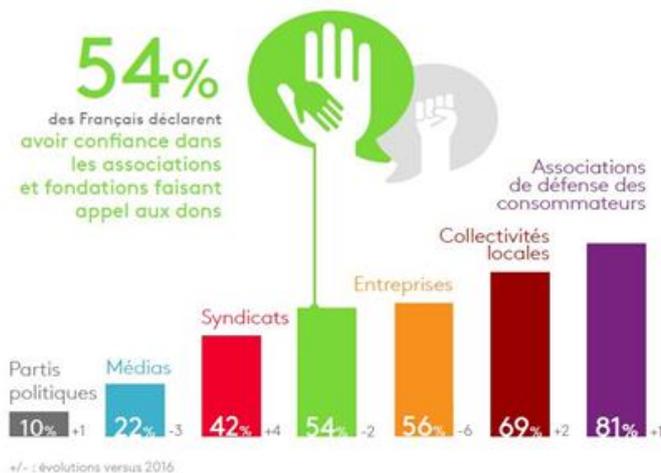


Le besoin de contrôle en tête des leviers de la confiance, le digital gagne du terrain

Les leviers de la confiance à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons restent très stables dans le temps, avec toujours comme critères les plus déterminants, le contrôle, la gestion rigoureuse des dons et la conformité à la mission affichée. S'ils restent pour l'instant secondaires, deux leviers gagnent en puissance au fil des ans et n'avaient jamais été jugés aussi importants dans le baromètre : la manière dont les organisations se présentent sur leur site Internet (36 %) et ce qui se dit d'elles sur la toile (32 %). Ce phénomène s'amplifie en ce qui concerne les moins de 35 ans, pour qui ces deux leviers jouent respectivement pour 54 % et 47 % d'entre eux.

Les tendances sur 10 ans

2017 marque les dix ans du Baromètre de la confiance ; dix ans à chercher à mieux comprendre et à mesurer la confiance des Français à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons. Passage en revue des grandes tendances de la décennie.



Etat de la confiance ?

Depuis la création du Baromètre, la confiance des Français envers les associations et fondations faisant appel aux dons s'est renforcée, ancrée pour désormais plus de la moitié d'entre eux. Partis politiques, médias et syndicats ont quant à eux subi un fort déclin, malgré un léger rebond en 2017 pour ces derniers.

Les leviers de la confiance : quelles évolutions ?

De 2011 à 2017, la hiérarchie entre les leviers de la confiance est restée très stable, outre les quelques évolutions liées au numérique ces dernières années. L'existence d'un contrôle s'est toujours maintenue en première position des leviers de la confiance des Français. 2017 ne déroge pas à la règle : ce critère est toujours – et de loin – le plus déterminant. Ce résultat permet de conforter toujours plus l'intérêt de l'action menée par le Don en Confiance, dont l'une des principales missions est le contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons sur la base d'exigences déontologiques.



Le label "Don en Confiance" : quel impact ?

Depuis le remplacement de l'ancienne marque d'agrément par le label "Don en Confiance" en 2013, la notoriété de ce dernier n'a cessé de se renforcer année après année dans l'opinion publique, cristallisant son rôle incitatif au don et à la confiance. En 2017, le caractère incitatif du label pour générer de l'intérêt atteint un niveau jamais égalé auparavant, celui-ci donnant envie de se renseigner sur les règles de bonne conduite respectées à plus de la moitié des personnes interrogées.

État ou associations et fondations faisant appel aux dons : à qui les Français font-ils le plus confiance ?

Excepté le rétablissement d'une certaine confiance dans la capacité de l'Etat en 2017, la décennie de Baromètre met en exergue une augmentation générale de la confiance des Français à l'égard des associations et fondations faisant appel aux dons pour prendre en charge un certain nombre de missions sociétales. En effet, l'entièreté des domaines d'action testés depuis 2011 ou 2012 a connu une augmentation de la confiance envers les associations et fondations, signe qu'elles ont su s'imposer comme des acteurs incontournables de la société française •

Retrouvez les résultats complets sur : www.donenconfiance.org/barometre-de-la-confiance



186 retombées médias en 2017

La notoriété du Don en Confiance, l'un des principaux axes du projet Refondation, s'est encore renforcée en 2017 avec un bilan médias fructueux. L'année 2017 a été marquée par une sollicitation record, preuve que le Don en Confiance a su s'établir au fil des ans comme une véritable référence. Ainsi, il comptabilise sur toute la période un total de 186 retombées médias, contre 132 en 2016.

L'année 2017 se caractérise par une présence notable du Don en Confiance à la télévision et la radio. En particulier, l'intervention de Nathalie Blum, directrice générale, le 21 décembre dans l'Œil du 20h de France 2, a offert une visibilité exceptionnelle au label, avec une audience moyenne de près de six millions de téléspectateurs pour ce programme. Nathalie Blum est également intervenue dans l'émission "Les Bonnes Ondes" sur RCF, ainsi que sur Vivre FM à deux reprises, ou encore dans l'émission "C à dire ?!" sur France 5 début décembre.

La presse écrite n'est pas en reste puisque de grands quotidiens nationaux – *La Croix*, *Les Echos*, *Libération* – ou régionaux – *Ouest France*, *Le Progrès*, *le Républicain lorrain* –, des hebdomadaires – *L'Express*, *L'Obs*, *Le Point*, *Challenges*, *Le Nouvel Economiste* – et des mensuels – *Biba*, *Capital* – ont largement relayé les messages et actualités du Don en Confiance.

Les sites et revues du secteur ont permis également un bon affichage du label et ont relayé les

communiqués de presse du Don en Confiance (*Associations mode d'emploi*, *Carenews*, *Resources Solidaires*, etc.). La tendance soulignée en 2016 à une multiplication des citations du Don en Confiance dans des publications ou sites spécialisés ne s'est pas démentie, avec des apparitions dans des publications relatives à la finance, à la science, à la consommation et à l'éducation (*l'Agefi Hebdo*, *la Gazette du Laboratoire*, *Dossier Familial*, *Tous les Budgets*, etc.). Par ailleurs, plusieurs organisations labellisées ont publié dans leurs revues des interviews de Jean-Pierre Duprieu, président, et Nathalie Blum, donnant ainsi à leurs donateurs l'occasion de mieux cerner la mission du Don en Confiance et la valeur de son label.

En vue de positionner le Don en Confiance comme une référence et de susciter davantage l'intérêt des médias, Jean-Pierre Duprieu et Nathalie Blum ont rencontré tout au long de l'année des journalistes, leur présentant les missions et actualités du Don en Confiance autour de petits-déjeuners informels.

Une nouvelle agence de relations médias

L'année 2017 a été marquée par un changement de prestataire en matière de relations médias. À l'issue d'une mise en concurrence entre plusieurs agences et indépendants, le Don en Confiance a choisi de confier cette mission à l'agence Kaolin.



Focus sur le Baromètre de la confiance dans les médias

Les résultats de la 10^{ème} édition du Baromètre de la confiance (cf.p.18) ont été communiqués en avant-première aux journalistes lors d'une conférence de presse le 12 octobre. À cette occasion, Alain Merrier, sociologue, était présent pour commenter les résultats. La publication du Baromètre a fait l'objet d'une médiatisation importante : près de 40 médias ont diffusé les résultats de ce sondage et son analyse ! •



LES REPRISES DU BAROMÈTRE DE LA CONFIANCE DANS LES MÉDIAS

Rendez-vous sur l'espace presse sur www.donenconfiance.org !

9 communiqués de presse en 2017

- Janvier** La Charte du Don en Confiance se modernise : les mêmes exigences, plus simplement
- Février** Solidarités International obtient le label "Don en Confiance"
- Mars** L'UNADEV obtient le label "Don en Confiance"
- Avril** Une nouvelle identité visuelle pour le Don en Confiance !
- Juillet** L'Association Asmae-Soeur Emmanuelle obtient le label "Don en Confiance"
- Septembre** Baromètre de la confiance – 10^{ème} édition
- Octobre** Les Français et la générosité : la confiance au rendez-vous, encore plus chez les jeunes !
La Fondation AJD Maurice Gounon obtient le label "Don en Confiance"
- Décembre** Quand fin d'année rime avec générosité

En relation directe avec le public

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'information ont été nombreux à interroger le Don en Confiance (par mail, téléphone et courrier) pour connaître la liste des organisations labellisées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels de collecte, pour obtenir des informations sur des organisations labellisées ou non, ou pour faire part de litiges. En particulier, l'intervention de Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, dans le 20h de France 2 fin décembre a engendré de très nombreux mails et appels. Toutes ces questions sont prises en charge par Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale, et font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Don en Confiance.

"Label manière de faire un don... en confiance" : franc succès pour la nouvelle vidéo d'animation du Don en Confiance !

Cette année encore, le Don en Confiance a créé une vidéo d'animation afin de renforcer la reconnaissance et la compréhension du label auprès du grand public et des donateurs. À nouveau, le protagoniste de cet épisode est Monsieur Généreux, qui souhaite cette fois-ci comprendre les garanties couvertes par le label "Don en Confiance"... et un nouveau personnage fait son entrée : le contrôleur du Don en Confiance !

Un grand merci à la cinquantaine d'organisations qui ont amplement relayé la vidéo sur leurs réseaux sociaux et site Internet, permettant d'atteindre plus de 40 000 vues !

YouTube Rendez-vous sur la chaîne YouTube du Don en Confiance pour découvrir la vidéo !

Une version réduite de la vidéo de Monsieur Généreux de l'année 2016 a été diffusée à partir de mi-décembre 2017 et ce, pendant un mois et demi, à titre gracieux, trois fois par semaine sur LCP et quatre fois par jour sur LCP 100 %.



Une nouvelle identité visuelle pour le Don en Confiance

Fruit d'un mouvement opéré ces dernières années, l'appellation "le Comité de la Charte" a progressivement cédé sa place à "Don en Confiance", par référence au nouveau label dont il s'est doté en 2013. Afin d'accompagner cette évolution, un nouveau logo institutionnel a été adopté en 2017. Le label "Don en Confiance" est resté, lui, inchangé.

Un nouveau canal d'information accessible à tous

En parallèle d'un flash-info interne envoyé aux organisations labellisées, bénévoles et partenaires depuis plusieurs années, le Don en Confiance diffuse depuis début 2017 une newsletter externe, dont l'inscription est ouverte à tous. Adressée toutes les six semaines, elle renseigne sur les actualités du Don en Confiance et de ses partenaires.

Pour ne rien manquer de l'actualité du Don en Confiance, abonnez-vous à la newsletter !
→ www.donenconfiance.org



Un encart de communication dans le Nouvel Economiste

Afin d'accroître la visibilité du label auprès du grand public, le Don en Confiance a fait publier une annonce en pleine page dans le *Nouvel Economiste* du 8 décembre, en parallèle d'un dossier spécial "Associations - Grandes causes" dans le cadre duquel Nathalie Blum, directrice générale, a été interviewée (cf.p.20) •

L'année 2017 a vu la présence du Don en Confiance sur les réseaux sociaux s'amplifier davantage, particulièrement sur Twitter avec le passage du cap des 1 000 *followers*.

En 2017, les différentes publications du Don en Confiance sur les réseaux sociaux ont permis de toujours mieux faire connaître son label et d'élargir sa communauté sur ces réseaux.

Le Don en Confiance y a mené plusieurs campagnes : en octobre avec la diffusion de visuels et de vidéos illustrant les résultats du 10^{ème} Baromètre de la confiance (cf.p.18), ainsi qu'en novembre *via* la diffusion de conseils pour donner en confiance. Autant de publications qui, ajoutées à la nouvelle vidéo d'animation (cf.p.22) ou encore aux annonces des renouvellements et obtentions du label, ont été largement relayées, notamment par les organisations labellisées, permettant une diffusion d'envergure.



1 350 abonnés sur Twitter

contre 830 fin 2016

@donenconfiance



590 abonnés sur Facebook

contre 474 fin 2016



210 abonnés sur LinkedIn

contre 111 fin 2016



44 vidéos sur YouTube

(statistiques au 31 décembre 2017)



Une fréquentation stable du site Internet, une affluence record en décembre

Faisant suite à sa refonte en 2016, le site Internet du Don en Confiance a enregistré une fréquentation stable sur l'ensemble de l'année 2017. À noter toutefois un pic remarquable de visites le 22 décembre, soir du passage dans le 20h de France 2 d'un sujet sur le Don en Confiance (cf.p.20). Plus de 4 000 internautes ont ainsi consulté le site en une soirée !

Par ailleurs, quelques évolutions ont été apportées, notamment la possibilité d'accéder aux formulaires de dons des organisations labellisées directement depuis la page qui leur est consacrée sur le site Internet du Don en Confiance •

Rendez-vous sur www.donenconfiance.org !

Les partages et collaborations du Don en Confiance en 2017...



Contribution à l'évolution du compte d'emploi des ressources

Les travaux de l'Autorité des normes comptables (ANC) visant l'actualisation du règlement CRC n° 99-01, relatif notamment à l'évolution du compte d'emploi des ressources (CER), ont été lancés en début d'année. Le groupe technique dédié constitué en amont début 2016, composé de représentants des organisations labellisées et de bénévoles du Don en Confiance, a été réactivé et s'est réuni à plusieurs reprises en 2017 afin de porter la position du Don en Confiance auprès de la commission de l'ANC. Par ailleurs, le Don en Confiance, représenté par Jean-Louis Gaugiran, expert bénévole, a participé à plusieurs réunions de l'ANC sur le sujet en 2017 et figure parmi les membres de la commission consultative fixée par décret le 6 mai 2017, qui s'est également réunie à plusieurs reprises pendant l'année.

anc.gouv.fr



Jean-Louis Gaugiran,
bénévole expert du Don en Confiance

« La réforme du compte d'emploi des ressources, c'est d'abord une initiative attendue depuis longtemps, c'est ensuite une démarche constructive et un long travail de recherche du consensus auquel le Don en Confiance a pleinement participé ; c'est enfin un résultat qui répond au besoin de transparence, en permettant au donateur de mieux connaître l'utilisation qui est faite de sa générosité. »



Travaux du Comité Éthique et Cancer

Le Don en Confiance a participé en 2015 aux travaux du Comité Éthique et Cancer, abrité par la Ligue contre le cancer, au sujet de l'éthique de la collecte de dons. Ces travaux ont abouti à la publication le 1er février 2017 de l'avis n°32, "Éthique de la collecte de dons".

ethique-cancer.fr



Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, s'est rendue à Berlin du 15 au 17 juin 2017 afin de participer, en tant que secrétaire générale, à l'Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations (ICFO), ainsi qu'au colloque "Changing spaces for charities" organisé à cette occasion. Pour rappel, l'ICFO est une association regroupant les organisations de 18 pays ayant une activité similaire à celle du Don en Confiance. Ses missions :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non gouvernementales faisant appel public à la générosité dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde,
- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources et échanger cette information,
- élaborer des standards pour des organisations caritatives non gouvernementales agissant au plan international.

icfo.org



Recherches & Solidarités Études

Recherches & Solidarités

En 2017, le Don en Confiance s'est associé à plusieurs reprises à Recherches & Solidarités pour la publication de différentes études :

- baromètre de la collecte : le Don en Confiance s'est associé à Recherches & Solidarités dans le cadre du lancement d'un baromètre annuel de la collecte,
- étude sur la générosité : comme chaque année, Recherches & Solidarités a publié son étude "La générosité des Français" dont deux pages ont été consacrées aux résultats du Baromètre de la confiance (cf.p.18).

recherches-solidarites.org

Participation aux réunions de la Coordination Générosités

Le Don en Confiance participe régulièrement aux réunions de la Coordination Générosités qui regroupe également France générosités, l'Admical, l'Association Française des Fundraisers, le Centre Français des Fonds et Fondations, l'IDAF, IDEAS et le Mouvement Associatif. Ces réunions visent notamment à préparer la participation de la Coordination au Forum National des Associations et Fondations (cf.p.28) mais aussi à aborder des sujets d'actualité et d'intérêt commun.

admical.org

fundraisers.fr

centre-francais-fondations.org

francegenerosites.org

ideas.asso.fr

lemouvementassociatif.org

idaf-asso.fr

Les partages et collaborations du Don en Confiance en 2017...

Intervention à la Journée Nationale des Associations, Fondations et Fonds de Dotation

Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, est intervenue à la table ronde "Certification et labellisation" dans le cadre de la Journée Nationale des Associations, Fondations et Fonds de Dotation organisée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes le 31 janvier.

cncc.fr

Contribution au grand débat sur l'avenir du mécénat par l'Admical

Le Don en Confiance a apporté sa contribution au grand débat sur l'avenir du mécénat en France lancé par l'Admical à travers une plateforme collaborative et citoyenne.

avenir-mecenas.fr

Transformation d'association en fondation :

les bonnes pratiques

Issue de la méthodologie élaborée dans le cadre de son activité de labellisation et de contrôle continu, le Don en Confiance a publié une contribution intitulée "La transformation en fondation reconnue d'utilité publique : stratégie et bonnes pratiques" dans le guide de bonnes pratiques du Centre Français des Fonds et Fondations.

centre-francais-fondations.org >
[Ressources pratiques](#) > [Nos publications](#) > [Guides et études](#)

Atelier de réflexion du

Comité d'Éthique de l'Inserm

Le Don en Confiance a participé à la réunion de travail et d'échanges du Comité d'Éthique de l'Inserm le 7 novembre 2017, traitant de la thématique "Recherche biomédicale avec accès direct aux patients : Une nouvelle terre promise pour les chercheurs et les communicants ?".

Contribution dans le livre

blanc de l'Association Française du Family Office

Cinq pages du livre blanc de l'Association Française du Family Office ont été consacrées au Don en Confiance, sous forme de questions posées à Jean-Pierre Duprieu, président du Don en Confiance.

Contribution à la Lettre

des associations d'Indosuez

Indosuez Wealth Management, via son équipe dédiée à l'accompagnement des associations et fondations, publie chaque trimestre une lettre destinée aux grands acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le numéro de février-mars 2017 a été spécifiquement dédié au Don en Confiance.

le BIPE

Contribution à la note macroéconomique d'AssetFi MS et du BIPE

Le Don en Confiance a contribué, via une interview de Jean-Pierre Duprieu, président, à la note macroéconomique de juin co-produite par AssetFi MS et le BIPE.

lebipe.com | assetfims.fr

Note de réflexion sur l'évolution de l'accompagnement des structures associatives

Le "G10", groupe informel d'échanges et de réflexions entre dirigeants de structures d'accompagnement du secteur associatif, dont le Don en Confiance fait partie de longue date, a mis à jour ses travaux portant sur l'accompagnement des mutations associatives au travers de la note de réflexion "Évolution de l'accompagnement des structures associatives : constats, besoins et pistes de réflexion" publiée en juillet 2017 •

Partenariat avec HEC Bénévolat



Le Don en Confiance a signé une convention de partenariat avec HEC Bénévolat le 31 janvier 2017.
hecalumni.fr

QUATRE NOUVELLES ORGANISATIONS LABELLIÉES

Une communauté des organisations labellisées "Don en Confiance" a poursuivi sa croissance en 2017, avec la labellisation de quatre nouvelles organisations.



UNADEV

Depuis plus de 80 ans, l'UNADEV mène des actions auprès des personnes déficientes visuelles pour améliorer leur vie et les accompagner vers l'autonomie. Ses actions s'organisent autour de trois grandes missions :

- aider au quotidien : à travers de l'aide à domicile, de la formation aux nouvelles technologies, au braille ou aux langues étrangères, des activités socio-éducatives, culturelles ou sportives, la remise gratuite de chiens guides, etc.,
- combattre les maladies cécitantes : grâce aux actions de dépistage comme le Bus du Glaucome et au soutien à la recherche médicale,
- sensibiliser à la cause de la déficience visuelle afin de changer les regards et de favoriser l'insertion, en particulier professionnelle. À travers ses huit centres régionaux et ses associations partenaires, l'UNADEV accompagne chaque année des milliers de bénéficiaires dans toute la France.

« Nos équipes ont fourni un très gros travail pour répondre à toutes les exigences du label, dans le cadre d'une démarche interne de qualité nous permettant de répondre aux attentes de nos donateurs, qui ont le droit de savoir comment est dépensé leur argent. Ce processus nous a permis de progresser et nous en remercions le Don en Confiance. »

Franck Lafon,
directeur de l'UNADEV



Fondation AJD

Maurice Gounon

Issue de l'organisation de vacances pour adolescents en errance en 1942, l'association AJD a été créée officiellement en 1964 à Lyon. Son fondateur jésuite Maurice Gounon était avant tout défenseur de la cause des enfants laissés pour compte. En juillet 2007 les AJD deviennent Fondation AJD Maurice Gounon. Reconnue d'utilité publique, elle gère 17 établissements destinés à la protection et à l'éducation d'enfants en danger, à l'hébergement, à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et d'adultes en risque d'exclusion. La fondation assure des missions de solidarité en réponse à des besoins spécifiques tels que les plans froid, la santé des nourrissons, l'urgence sociale. Sa mission est d'accueillir, héberger, protéger, accompagner, créer du lien. Elle agit aux côtés des pouvoirs publics et avec le soutien de ses donateurs pour mettre en œuvre des actions en faveur des publics fragiles.

« La démarche de labellisation de la fondation par le Don en Confiance a été un processus dynamique d'interrogation et de mise en perspective qui nous a permis d'améliorer notre lisibilité envers les donateurs et nous apporte une méthodologie rigoureuse nécessaire aujourd'hui dans toute organisation. Le processus de labellisation est un gage de transparence dans l'avenir pour la

Fondation AJD. »

Maryse Chevalier,
pour le Directeur de la Fondation
AJD Maurice Gounon

L'équipe des ambassadeurs





Solidarités International

Acteur majeur du combat pour l'eau depuis 1980, l'association humanitaire Solidarités International vient en aide aux personnes frappées par les conflits, les épidémies et les catastrophes naturelles. Une aide qui leur est apportée en mains propres et qui répond en toute dignité à leurs besoins vitaux : boire, manger, s'abriter. Intervenant sur le terrain des crises les plus sévères, ses équipes humanitaires combattent chaque jour un fléau qui tue 2,6 millions de personnes chaque année : les maladies liées au manque d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

“ L'obtention du label du "Don en Confiance" pour l'ONG humanitaire Solidarités International représente la concrétisation des efforts que l'association mène depuis toujours pour la transparence, la gestion rigoureuse et la bonne utilisation de ses fonds. Détenant depuis de nombreuses années la confiance de ses donateurs et de ses partenaires (Union-Européenne, Nations-Unis, France, Royaume-Uni, Etats-Unis, etc.), il lui tenait à cœur d'afficher cet engagement par un label reconnu auprès du grand public. ”

Edouard Lagourgue,
président de Solidarités International

La labellisation "Don en Confiance" un processus exigeant

En parallèle de ces quatre labellisations, le Don en Confiance a refusé l'octroi du label à une organisation et prolongé l'instruction d'une autre. En ce sens, le projet Refondation a permis de réaffirmer la volonté d'une croissance du nombre d'organisations labellisées sans pour autant transiger sur le niveau d'exigence du label.

Huit candidatures en cours

Les perspectives de progresser vers les meilleures pratiques, de rassurer les financeurs privés, de rejoindre un collectif d'organisations partageant les mêmes valeurs mais aussi de bénéficier de la reconnaissance incarnée par le label conduisent un nombre toujours croissant d'organisations à solliciter le Don en Confiance dans l'optique d'une démarche de labellisation. En 2017, le Conseil d'administration a prononcé la recevabilité de cinq nouvelles candidatures pour une instruction en vue de l'obtention du



Asmae-Sœur Emmanuelle

Asmae est une ONG de solidarité internationale laïque et apolitique engagée en faveur de l'éducation et de la protection des enfants vulnérables. Créée en 1980 par Sœur Emmanuelle, elle est actuellement présente dans huit pays (Burkina Faso, Egypte, France, Inde, Liban, Madagascar, Mali, Philippines). Fidèle aux valeurs d'écoute et de réciprocité éprouvées par Sœur Emmanuelle, elle travaille en partenariat avec les acteurs locaux du développement de l'enfant *via* un accompagnement sur mesure. Asmae crée les conditions pour changer la vie des enfants en apportant des compétences clés et des possibilités nouvelles aux adultes qui les entourent. Croire en l'Homme, agir avec et pour les plus pauvres, renforcer la société civile et mobiliser les acteurs pour influencer positivement les politiques publiques liées à l'enfance, sont les piliers de l'action d'Asmae.

“ C'est avec grand plaisir que nous recevons le label "Don en Confiance", c'est un élément supplémentaire de garantie de transparence auprès de nos donateurs. ”

Catherine Alvarez,
directrice générale d'Asmae

label, portant à huit le nombre de candidatures en cours au 31 décembre 2017. L'équipe chargée d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations est composée de quatre ambassadeurs, Didier Berthelemot, Jean-Pierre Dutertre, Bruno Gizard et Jean-Luc Paret, et de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures (cf. photo p.26). Ils se réunissent avec Nathalie Blum, directrice générale, et Lucie Wojtasiak, chargée de communication, tous les trimestres en comité de pilotage afin de traiter les candidatures et de préparer l'examen des recevabilités par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration (cf.p.44). En 2017, près d'une centaine d'organisations a pris contact avec le Don en Confiance, en direct ou dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations (cf.p.28), dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur le label "Don en Confiance". À noter que les dossiers d'organisations disposant d'un montant annuel de collecte de ressources privées situé en-dessous du seuil actuel fixé à 500K€ sont désormais examinés à titre expérimental •



Les acteurs de la générosité au rendez-vous

Le Don en Confiance a participé à la 12^{ème} édition du Forum National des Associations et Fondations qui s'est déroulée le 18 octobre 2017 au Palais des Congrès de Paris, réunissant cette année plus de 4 700 visiteurs.

Près de 200 personnes ont assisté à la conférence "Des métiers et des savoir-faire au service de l'intérêt général : les enjeux de la professionnalisation du secteur", organisée par la Coordination Générosités, dont le Don en Confiance fait partie (cf.p.24). Hélène Beck, directrice administrative et financière du Secours Catholique, organisation labellisée, est intervenue lors de cette conférence pour le Don en Confiance. Egalement, Nathalie Blum, directrice générale du Don en Confiance, est intervenue dans le cadre de la conférence "Transformation d'une association ou d'un fonds de dotation en fondation reconnue d'utilité publique", organisée par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

À l'occasion de ce forum, Jean-Pierre Duprieu, président du Don en Confiance, a été interviewé par la Chaîne du Cœur.

Ce rendez-vous incontournable demeure une véritable occasion pour le Don en Confiance de gagner en visibilité et de s'enrichir de nouveaux contacts, accueillis sur le stand tout au long de la journée •



Affluence sur le stand du Don en Confiance

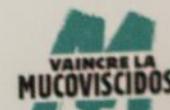
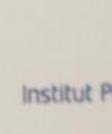
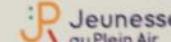
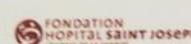
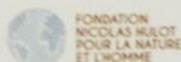
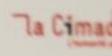
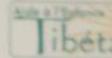
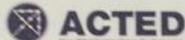


Conférence "Des métiers et des savoir-faire au service de l'intérêt général : les enjeux de la professionnalisation du secteur"



Interview du président à l'occasion du forum

Labellisées "Don en confiance" au 1^{er} septembre 2016



2

Au contact des organisations labellisées

15/17 rue Albert 75013 Paris

Tél : 01.53.36.35.02/03

contact@donenconfiance.org - www.donenconfiance.org

Les organisations par date de labellisation

1990

Institut Pasteur de Paris
Association Valentin Haüy
Fondation pour la Recherche Médicale
Secours Catholique
Unicef France
Médecins du Monde

1991

Action Contre la Faim
Association les petits frères des Pauvres
Fondation les petits frères des Pauvres
Ligue contre le Cancer
Secours populaire français
APF France handicap

1992

CCFD - Terre solidaire
Jeunesse au Plein Air
Ordre de Malte France (association)
SOS Villages d'Enfants

1995

Comité Français pour la Solidarité Internationale
Partage
France Parrainages

1996

Maisons d'accueil l'Îlot
Un Enfant par la Main
Vaincre la Mucoviscidose

1997

Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France
La Cimade
SOS-SAHÉL International France
Fondation Abbé Pierre
Sauveteurs en Mer
Fegefluc

1998

Amnesty International France
Fondation Perce-Neige
Habitat et Humanisme
Foyer de Cachan

1999

ATD Quart-Monde
Fondation ARC pour la recherche sur le cancer
La Chaîne de l'Espoir

2000

Croix-Rouge française
Fondation de l'Avenir
Frères des Hommes
Terre des Hommes France
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Association Petits Princes

2004

Délégation Catholique pour la Coopération
A Chacun son Everest

2005

Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers

2006

Care France
Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

2008

Bureau International Catholique de l'Enfance

2009

Elevages sans frontières
Fondation Gustave Roussy
Institut Gustave Roussy
Aide à l'Enfance Tibétaine

2010

Entrepreneurs du Monde
Œuvre de Secours aux Enfants
Oxfam France
Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
La Mie de Pain
Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale
Amyotrophique (ARSLA)

2011

Plan France
Fondation pour la Nature et l'Homme
France Alzheimer
Solidarité Laïque
Foyer Notre-Dame des Sans-Abri
Secours Islamique France
Welfarm
ACTED
Toutes à l'école

2012

Fondation ARSEP
France Nature Environnement
Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)

2013

AIDES
Action Enfance
Le Rire Médecin

2014

Electriciens sans frontières
Vaincre les Maladies Lysosomales
Fondation Saint Matthieu

2015

Initiative Développement
Association Prévention Routière
Solidarités Nouvelles pour le Logement
Société de Saint-Vincent-de-Paul

2016

Société Protectrice des Animaux
Terre et Humanisme
Fondation Paris-Dauphine
Coalition Plus
Fondation Foch
Œuvre d'Orient

2017

Solidarités International
UNADEV
Asmae – Sœur Emmanuelle
Fondation AJD Maurice Gounon

L'ACTIVITÉ DE LABELLISATION DU DON EN CONFIANCE



Michel Senellart
Président de la Commission d'agrément

“L'indépendance des décisions de labellisation portées par la Commission d'agrément du Don en Confiance est une garantie de la qualité du label qu'elle délivre. Composée exclusivement de bénévoles expérimentés qui ne disposent d'aucun mandat au sein des organisations labellisées, elle bénéficie d'une délégation du Conseil d'administration en ce qui concerne l'octroi et le renouvellement triennal du label, après avoir examiné de manière approfondie les rapports fournis par les contrôleurs. Ces modalités indiquent à elles seules le niveau d'exigence que le Don en Confiance s'applique à lui-même afin d'assurer la confiance des donateurs.

Fin 2016, le Don en Confiance a adopté un référentiel déontologique modernisé ; à droit constant, il permet un affichage plus clair et homogène des garanties portées par le label "Don en Confiance". En parallèle, un nouveau guide du contrôle ainsi qu'un nouveau modèle-type de rapport ont été mis au point. Cette modernisation a conduit à une amélioration qualitative notable des rapports de contrôle présentés à la Commission. Ces nouveaux outils ont permis à la Commission de s'assurer toujours plus de la qualité, de la cohérence et de l'homogénéité de ses décisions.

Egalement, depuis deux ans, une nouvelle étape de progrès a été franchie dans la relation avec les organisations labellisées. De plus en plus souvent, lors de la présentation du rapport de contrôle à l'organisation concernée, nous obtenons en retour de la part de ses responsables des engagements écrits à se mettre en conformité sur les points relevés. Il est bien plus facile d'inciter une organisation à régler tel ou tel problème si elle a donné un accord de principe dès le départ. Cette démarche est le signe d'une compréhension et d'un respect réciproques entre les organisations labellisées et les représentants du Don en Confiance ; elle met aussi en évidence que l'adhésion au Don en Confiance est à la fois exigeante, volontaire, source de progrès et pour la satisfaction de tous. ”

La mission du Don en Confiance est d'assurer aux donateurs qu'ils peuvent donner en confiance aux organisations labellisées. A ce titre, il délivre et renouvelle son label aux organisations qui s'engagent, sur une base volontaire, à respecter la Charte de déontologie et à se soumettre à son contrôle continu et indépendant. La Charte de déontologie repose sur quatre principes : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, et recherche d'efficacité.

Collégialité et impartialité, au cœur du processus de labellisation

Le processus de labellisation du Don en Confiance repose sur un modèle unique faisant largement appel au bénévolat, élément-clef de son indépendance garantissant la crédibilité du label vis-à-vis du public. Ainsi, chaque étape du dispositif d'analyse du niveau de conformité avec la Charte de déontologie des pratiques et du fonctionnement des organisations labellisées ou candidatant pour l'obtention du label se déroule avec impartialité.

Au 31 décembre 2017, ce sont 108 bénévoles qui apportent leur concours au Don en Confiance en complément du travail réalisé par l'équipe des permanents. La majeure partie d'entre eux assure le contrôle continu d'une organisation labellisée ou l'instruction d'une demande d'obtention du label. La mobilisation de ces bénévoles dotés d'une expé-

rience professionnelle de haut niveau assure l'équivalent du travail de 12 salariés (cf.p.48).

Le Don en Confiance désigne un ou deux contrôleurs auprès de chaque organisation labellisée. Ils sont chargés de vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte de déontologie et les accompagnent dans la prise en compte de ces exigences. Ils veillent de manière permanente au respect des engagements pris par l'organisation dans le cadre d'un dialogue qui se traduit, chaque année, par la production d'un rapport écrit auquel l'organisation répond, dans le cadre d'une procédure contradictoire classique. Ce sont ces rapports et leurs réponses qui fondent les décisions d'accorder, renouveler, voire suspendre ou retirer le label, que prend collégialement la Commission d'agrément.

La Commission d'agrément exerce son activité distinctement de celle du contrôle et de celle du Conseil d'administration qui lui accorde une délégation permanente. Le Conseil prend acte de ses décisions sur avis du comité de l'agrément (cf.p.43), ayant la possibilité également de les renvoyer en seconde lecture, ce qui ne s'est pas produit en 2017. L'objectif de ce dispositif de double regard est d'assurer l'impartialité des décisions concernant des organisations très diverses par leur taille, structuration, modèle socio-économique et domaine d'intervention, avec une appréciation rigoureuse du niveau de risque identifié pour chaque dossier.

Une nouvelle organisation pour une nouvelle ambition

"Délégué au contrôle" est une fonction nouvelle qui vise à renforcer le dispositif et assurer une permanence de la mission de contrôle. Le délégué a pour mission d'organiser le contrôle du Don en Confiance dans les organisations labellisées et candidates à l'obtention du label et s'assure notamment de la qualité et de l'homogénéité du contrôle et de l'identification et du suivi des risques. Il travaille en lien avec la Commission d'agrément.

L'animateur contrôle est issu de l'équipe de contrôle. Il assure bénévolement l'animation et la coordination des responsables de cercle de contrôleurs composant l'équipe d'animation du contrôle. Il incarne également la présence des bénévoles contrôleurs au niveau des instances de gouvernance. Il s'agit de l'évolution du rôle de contrôleur général dont une partie des responsabilités reposent désormais aussi sur le délégué au contrôle.

Egalement, dans le cadre du projet Refondation, un chantier "Valorisation des ressources humaines et efficacité du fonctionnement" sera lancé en 2018.

Un niveau de conformité globalement en progrès

En 2017, la Commission d'agrément s'est réunie dix fois. Pour chaque dossier, un rapporteur est désigné par le président de la Commission d'agrément parmi ses membres, qui rencontre préalablement les dirigeants de l'organisation avant la prise de décision. Les 26 rapports dits "triennaux" qu'elle a examinés ont conduit au renouvellement du label, dont deux avec injonctions de réduire des écarts majeurs dans un délai précis de mise en œuvre ; aucune décision de retrait ou de suspension n'est intervenue. Six rapports d'instruction ont été examinés, conduisant à l'obtention du label pour quatre organisations (trois associations et une fondation, cf.p.26), une demande de complément d'instruction et un refus de labellisation.

Dans le cadre du contrôle continu, les contrôleurs produisent également des rapports dits "intermédiaires" portant sur la période entre deux rapports triennaux. En 2017, 59 rapports intermédiaires ont été étudiés dans le cadre des auditions pilotées par un membre de la Commission d'agrément, en présence du responsable de cercle supervisant le travail du contrôleur concerné.

Le label est, en principe, renouvelé pour trois ans, mais la Commission d'agrément peut, à chaque ins-

Chiffres-clefs de la labellisation 2017

- 26 renouvellements et 4 octrois du label,
- 1 refus d'octroi du label et 1 prolongation d'instruction de candidature
- 1 rapport spécial examiné
- 59 rapports intermédiaires auditionnés

tant, déclencher une procédure de réexamen. A ce titre, un rapport dit "spécial" a été examiné en 2017 et a conclu à un maintien du label. Deux autres procédures de rapport spécial ont été déclenchées consécutives à des difficultés de fonctionnement et de gouvernance d'une part et à l'évolution d'une structure et de son modèle socio-économique d'autre part.

Avec du recul sur plusieurs années, on note globalement un progrès continu des niveaux de conformité aux règles de la Charte de la part des organisations labellisées. Egalement, les organisations candidates à l'obtention du label font preuve d'un réel volontarisme à se conformer aux exigences déontologiques, auxquelles elles adhèrent.

La mise en place du contrôle interne prend du temps ; néanmoins la démarche est de mieux en mieux comprise. Désormais, toutes les organisations labellisées publient un Essentiel annuel même si des insuffisances sont régulièrement relevées au ...

Les membres de la Commission d'agrément





Michel Senellart, président de la Commission d'agrément, lors de la réunion annuelle des bénévoles

••• niveau du contenu de ce document de synthèse. A noter que certaines organisations labellisées, notamment les modèles fédératifs, rencontrent encore des difficultés à faire appliquer les exigences de la Charte par leurs organisations affiliées.

Renouvellement et enrichissement des équipes

La Commission d'agrément compte onze membres au 31 décembre 2017 (cf. photo p.33), avec l'arrivée en cours d'année de Benoît Clair. Précédemment contrôleur, il l'a rejointe au terme d'un cursus d'intégration de plusieurs mois. Les contrôleurs, au nombre de 79 fin 2017, sont appuyés par une équipe d'animation du contrôle qui s'est également renouvelée avec les prises de fonction de Jean-Louis Balouzet, André Cochard et Michel Marcenac, en remplacement de Danièle Larger, Bernard Malan et Jacques et Michel Vantalon. Elle compte neuf membres au 31 décembre 2017 (cf. photo p.35). Chaque membre de l'équipe, en sa qualité de res-

ponsable de cercle, soutient et encadre individuellement un groupe d'une dizaine de contrôleurs qu'il réunit trois fois par an. L'équipe d'animation du contrôle se réunit afin de préparer chacune de ces sessions de regroupement. Les membres de cette équipe, de la Commission d'agrément et certains contrôleurs participent également à l'évolution des outils de contrôle, au comité de pilotage de la formation (cf.p.48) et aux réunions transversales sur des thématiques partagées. Les bénévoles sont tous des personnes d'expérience et indépendantes, sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers, nommés pour trois ans renouvelables une fois.

L'organisation et la qualité du processus de labellisation dans sa globalité sont sous la houlette de la directrice générale du Don en Confiance. Parmi l'équipe des permanents, Patrick Baquin, délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, Samuel Bajou, chargé de mission et Nadia Bensalem, assistante contrôle, assurent l'articulation et la programmation des activités liées à la labellisation menée par les bénévoles. Ils prennent part aux réunions de travail de la Commission d'agrément et de l'équipe d'animation du contrôle.

Le projet de recrutement d'un délégué au contrôle salarié visant, dans le cadre du projet Refondation, à renforcer l'efficacité du dispositif, concomitant avec le départ à la retraite du délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, a amené le Don en Confiance à repenser son organisation. Cette réorganisation s'est concrétisée avec la nomination de Rémi Raclet en tant qu'animateur contrôle en octobre, la finalisation du recrutement d'un délégué au contrôle et la perspective de recrutement d'un nouveau bénévole dédié à la gestion des ressources humaines au premier trimestre 2018 (cf. encadré p.32).



Rémi Raclet
animateur contrôle du Don en Confiance

“ La nouvelle organisation qui se met en place avec la création des fonctions d'animateur contrôle et de délégué au contrôle permettra de mieux répondre aux défis du Don en Confiance. Elle vise à renforcer les deux piliers principaux de l'activité de contrôle que sont les méthodes et outils dédiés et l'accompagnement des bénévoles contrôleurs dont j'ai depuis quelques mois la responsabilité. Mon rôle est de m'assurer que les contrôleurs disposent des outils nécessaires et qu'ils sont motivés par leur mission et d'être à leur écoute et attentif à leurs souhaits de mobilité au sein de l'organisation. Les clefs du succès : professionnalisme, écoute, bienveillance, transversalité, engagement. ●●

Poursuite du mouvement de modernisation des outils et des process

L'activité de labellisation concentre une grande partie des efforts de modernisation consentis ces dernières années par le Don en Confiance. Au cours du premier semestre 2017, le guide du contrôle sur lequel les contrôleurs s'appuient pour exercer leur mission a été adapté au référentiel déontologique modernisé publié en décembre 2016 et actualisé et enrichi à cette occasion. En parallèle, les plans de

rapports normés mis en place il y a plusieurs années ont été revus et adaptés.

Egalement, se sont poursuivis les travaux visant la mise en place d'un nouveau système d'information, permettant de renforcer l'efficacité du processus de labellisation dans son ensemble et de gestion des ressources humaines bénévoles, identifié comme un axe prioritaire du projet Refondation. Ces travaux ont atteint en décembre la phase de recette du nouveau système, avec une perspective de mise en œuvre assurée dans le courant de l'année 2018 •

Lancement d'un chantier

"Renforcer la légitimité et la visibilité de l'accompagnement des organisations"

Lancé dans le cadre du projet Refondation, ce chantier a pour objectif de clarifier la notion d'accompagnement, de donner plus de légitimité et de visibilité à l'accompagnement réalisé par les contrôleurs du Don en Confiance et de l'optimiser.

La mission de contrôle continu assurée par des bénévoles formés à la méthodologie du Don en Confiance consiste à amener les organisations à être en conformité avec les règles et exigences de la Charte de déontologie. Elle est exempte de toute activité de conseil afin d'éviter les conflits d'intérêts. Ainsi, il n'est pas requis de la part des bénévoles contrôleurs qu'ils apportent une expertise spécifique auprès des organisations qu'ils contrôlent. En revanche, l'accompagnement des organisations labellisées est inhérent à la mission de contrôle ; il est partie intégrante du mode opératoire du Don en Confiance. A ce titre, l'accompagnement des organisations constitue l'une des missions du contrôleur, sur quatre points :

- la prise en compte des exigences déontologiques,
- l'information sur l'évolution des textes ou leur interprétation,
- la mise en œuvre des réponses aux demandes de la Commission d'agrément,
- le partage de bonnes pratiques identifiées.

Un groupe de travail dédié, composé de bénévoles du Don en Confiance et de représentants des organisations labellisées, rendra ses préconisations en 2018.

Les membres de l'équipe d'animation du contrôle





3

Vie associative
du Don en Confiance



Travaux et réflexions avec les organisations labellisées

Réunions des organisations labellisées

Le 11 octobre, le Don en Confiance a organisé une réunion d'information à destination des organisations labellisées. 50 présidents, directeurs généraux et référents ont répondu à l'appel. Les avancées du projet Refondation (cf.p.38) ainsi que la nouvelle organisation du Don en Confiance leur ont notamment été présentées.



Cercle des DAF

Groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte

Lancé en 2016, le groupe de veille et d'échanges sur les nouveaux modes de collecte s'est réuni trois fois en 2017. Piloté par Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, avec le soutien de Lucie Wojtasiak, chargée de communication, et de Daniel Bruneau, bénévole expert, ce groupe permet aux organisations labellisées "Don en Confiance" d'échanger bonnes pratiques et expériences en matière de collecte. Des sujets aussi divers que la collecte en face à face, les différents modes de collecte digitaux ou encore la protection des données personnelles ont été abordés, parmi bien d'autres.

Cercle des directeurs administratifs et financiers (DAF)

Lancé en 2015, le cercle des DAF s'est réuni cinq fois en 2017 afin d'échanger entre pairs sur les sujets d'actualité dans leur domaine, partager leurs pratiques dans une optique de progrès et renforcer les canaux de discussion entre organisations labellisées. Piloté par Nathalie Blum, directrice générale, avec le soutien de Samuel Bajou, chargé de mission, le groupe a abordé lors de ses différentes séances des sujets aussi divers que le compte d'emploi des ressources, la fiscalité ou encore la cyber-sécurité •

Tout au long de l'année, des bénévoles et permanents du Don en Confiance ont également été sollicités par les organisations labellisées pour intervenir en diverses occasions.

Projet Refondation : de nouveaux axes stratégiques pour faire vivre le projet associatif

Le projet Refondation, dont la réflexion avait été amorcée en 2016, a été l'un des sujets majeurs de l'année 2017 (cf. Rapport moral du président p.11). La période a été jalonnée par les réunions du groupe de réflexion initial piloté par Florence Triail, bénévole du Don en Confiance, puis celles du comité de pilotage, composé d'organisations labellisées (la Fondation pour la Recherche Médicale, l'ARSLA, la Fondation ARC, l'Îlot, l'Oeuvre de Secours aux Enfants et l'association les petits frères des Pauvres), de bénévoles (Michel Senelart, Jean-Baptiste Labrusse, Christian Rabeau et Florence Triail) et du président, de la directrice générale et de la déléguée déontologie et relations extérieures.

Une vaste consultation de toutes les parties prenantes a également été organisée auprès :

... des organisations labellisées :

- répartis en ateliers, les directeurs généraux et référents des organisations labellisées ont débattu des orientations du projet Refondation lors de trois réunions organisées en mars ;

- de mars à avril, les organisations labellisées ont été appelées à faire part de leurs retours écrits sur les orientations proposées ;
- les présidents des organisations labellisées ont été conviés le 30 mai à une conférence afin de débattre des orientations retenues ;

...des bénévoles :

- plusieurs réunions dédiées du premier cercle des bénévoles (comprenant l'équipe d'animation du contrôle, les membres de la Commission d'agrément et les ambassadeurs) se sont tenues en février, juin et septembre ;
- durant le mois de mars, l'ensemble des bénévoles a été consulté sur le projet, dans le cadre des réunions de cercles ;
- de mars à avril, à l'instar des organisations labellisées, les bénévoles ont été appelés à faire part de leurs retours écrits sur les orientations proposées ;

...du Conseil d'administration :

- en avril, les membres du Conseil d'administration se sont réunis lors d'un séminaire stratégique afin d'échanger en ateliers sur les orientations du projet.

Prenant en compte les nombreux retours des diverses consultations, le Conseil d'administration du 6 juillet a validé les orientations du projet Refondation. Elles ont ensuite été présentées aux bénévoles (cf.p.48) et aux organisations labellisées (cf.p.37) lors des réunions annuelles du 11 octobre •



Florence Triail

Bénévole du Don en Confiance, chargée de piloter le groupe de réflexion du projet Refondation

“ Accompagner le cadrage du projet Refondation a été une belle expérience ; c'est écouter l'ensemble des parties prenantes, élargir le champ des possibles puis progressivement passer des idées à la construction d'une vision, faire converger les positions et enfin se projeter ensemble sur une trajectoire partagée en ligne avec le niveau d'ambition. C'est ce à quoi nous sommes arrivés en six mois en nous appuyant sur différents cercles d'échanges pour élaborer le plan de Refondation, aujourd'hui partagé par tous. Je suis ravie d'avoir pu apporter mon savoir-faire de conseil aux acteurs du Don en Confiance. Faire preuve tant à la fois de rigueur méthodologique et d'empathie est au cœur de mes pratiques afin de susciter la coopération apaisée entre les acteurs, source d'efficacité. ”

Ateliers d'échanges
avec les bénévoles



FEVRIER



Ateliers d'échanges avec
les organisations labellisées

MARS



Consultation écrite des bénévoles et organisations
labellisées sur les orientations proposées

AVRIL

Séminaire stratégique
du Conseil d'administration



Conférence des présidents



Validation des orientations par
le Conseil d'administration du 6 juillet

MAI

JUILLET

Présentation des orientations lors des réunions annuelles
des bénévoles et des organisations labellisées



OCTOBRE



Nathalie Blum
Directrice générale du Don en Confiance

“ Relever le défi de la croissance du nombre d'organisations labellisées "Don en Confiance", de la rigueur de notre fonctionnement et de l'exigence du label, tout en préservant l'affectio societatis, c'est ce à quoi s'est attelé le Don en Confiance en menant le projet Refondation. Au terme d'un processus de co-construction avec les organisations labellisées, membres du Don en Confiance, les bénévoles, les administrateurs et les permanents, les orientations retenues fixent le cap et délivrent la feuille de route des années à venir. ”

Les 89 organisations labellisées par domaine d'intervention

SOLIDARITÉ EN FRANCE

SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL

SANTÉ • HANDICAP • RECHERCHE

La Cimade - L'humanité passe par l'autre
LE FOYER - NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
L'ÎLOT
Fondation des petits frères des Pauvres
les petits frères des Pauvres
habitat et humanisme
ACTED
SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
AVSF - AGRONOMES & VÉTÉRINAIRES SANS FRONTIÈRES
ccfd-terre solidaire
ENTREPRENEURS du Monde
Secours Catholique Caritas France
Secours Islamique FRANCE
Secours Populaire Français
Solidarités Nouvelles Logement
Elevages sans frontières
TERRE DES HOMMES FRANCE
FONDATION Abbé Pierre
LA MIE DE PAÏM
DE L'URGENCE À L'INSERTION
Electriciens sans frontières
ATD QUART MONDE
croix-rouge française
ORDRE DE MALTE FRANCE
MEDECINS DU MONDE
association Asmae Soeur Emmanuelle
PRÈRES DES HOMMES
la dcc
SAHEL
INITIATIVE DÉVELOPPEMENT
L'Œuvre d'Orient - Les chrétiens de France au service des chrétiens d'Orient
CFSI
ACTION CONTRE LA FAIM
care
FONDATION GUSTAVE ROUSSY
Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France - Reconnue d'utilité publique
Perce Neige
LA LIQUE - CONTRE LE CANCER
Valentin HAÛY - Avec les aveugles et les malvoyants - Agir pour l'autonomie
FONDATION FOCH
UNADEV - Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels
France Alzheimer & MALADIES APPARENTÉES
APF France handicap
FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES
VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES - BARRÉ NEISS PAÏS ÉLUI - vml-asso.org
FONDATION RECHERCHE MÉDICALE
PLUS
FONDATION DE L'AVENIR - Accélérateur de progrès médical
Institut Pasteur
arsep
GUSTAVE ROUSSY - CANCER CAMPUS GRAND PARIS
FONDATION ARC POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER - www.fondation-arc.org
ICM - Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
FONDATION HOPITAL SAINT JOSEPH - L'AUDACE DE LA CHARITÉ
ARSLA
Gefluc - Les entreprises contre le cancer



EDUCATION • ENFANCE



ENVIRONNEMENT • PROTECTION ANIMALE



PLAIDOYER





L'Assemblée générale des membres

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Don en Confiance. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 avril 2017 au siège du Crédit Coopératif à Nanterre.

56 organisations membres (sur 87), ainsi que huit personnalités qualifiées (sur huit), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf.p.44).

Le Conseil d'administration : Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que : « L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence ».

Hélène Beck, Secours Catholique, exerce au sein du Conseil la fonction de chef de file des administrateurs représentant les organisations membres.

Au 31 décembre 2017, l'association Comité de la Charte du Don en confiance compte 97 membres : 89 organisations labellisées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations labellisées, dont le président et la vice-présidente. Par délégation du Conseil, les décisions d'octroi ou de renouvellement du label sont prises par une commission d'experts indépendants : la Commission d'agrément. Les contrôleurs désignés auprès des organisations labellisées sont également indépendants de toute attache avec elles.

Mouvements intervenus en 2017

L'Assemblée générale du 25 avril 2017 a élu comme personnalité qualifiée Stéphane Roques, en remplacement d'Agnès de Fleurieu, celle-ci ayant souhaité mettre fin à son second mandat un an avant qu'il n'arrive à échéance. L'Assemblée générale a également réélu comme personnalités qualifiées Jean-Luc Decornoy, Isabelle Enjalbert et Jean-Luc Outin pour un second mandat. Du côté des représentants des membres, aucun mandat n'était à pourvoir.

Nouvelle composition du bureau

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 25 avril 2017, est constitué de Jean-Pierre Duprieu, personnalité qualifiée (président), de Jean-Pierre Jochum, personnalité qualifiée (vice-président), de Christine Tabuenca, ARSLA (secrétaire générale) et de Denis Le Squer, Fondation pour la Recherche Médicale (trésorier). Les membres du bureau sont consultés sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale et se prononcent sur la gestion administrative et financière de l'association.

Les trois comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Jean-Luc Decornoy et composé de Christian Andreo, Isabelle Enjalbert, Denis Le Squer, Karim Natouri, Gérard Soularue et Thierry Robert, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément (cf.p.33) et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures (cf.p.27) et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la directrice générale, le délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, le président de la Commission d'agrément et les ambassadeurs en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni huit fois en 2017, soit entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration, et a rendu 39 avis.

Comité de déontologie

Présidé par Hélène Beck et composé de Jean-Luc Decornoy, Jean-Pierre Jochum, Catherine Fier, Rachid Lahlou, Jean-Luc Outin, Stéphane Roques et Christine Tabuenca, sa mission est d'étudier les évolutions de la déontologie proposées par les groupes de travail. Y participent également la déléguée déontologie et relations extérieures et, selon les cas, la directrice générale. Ce comité s'est réuni deux fois en 2017 afin d'examiner les différents projets déontologiques. Ainsi, il a proposé au Conseil le lancement d'un chantier sur l'évaluation des actions (cf.p.17).

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Don en Confiance reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Jean-Pierre Jochum et composé de Jean-Pierre Duprieu, Jean-Luc Outin, Denis Le Squer et Christine Tabuenca. Y participe également la directrice générale. Il s'est réuni cinq fois en 2017 avec à l'ordre du jour :

- les propositions de candidatures d'administrateurs dans le collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau, des comités du Conseil et de l'Instance de recours,
- les nominations de bénévoles aux fonctions à responsabilité,
- l'examen de la note de cadrage relative à un projet de création d'une commission de déontologie qui s'inscrit dans le cadre de la Refondation.



Assemblée générale 2017

Réunions du Conseil d'administration

En 2017, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois avec une durée moyenne de 2h24. Le Conseil d'administration a été accueilli six fois par des organisations membres (une fois à l'ARSLA, deux fois au Secours Populaire et trois fois au Secours Catholique) et s'est tenu à une occasion par conférence téléphonique.

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (non utilisée en 2017).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, au projet Refondation, aux règles de déontologie, au développement et au financement du Don en Confiance, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Don en Confiance et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 81 % (contre 77 % en 2016, 79 % en 2015 et 84 % en 2014) avec au minimum 73 % des membres présents à chaque Conseil.

Le bon fonctionnement des instances est assuré par la directrice générale, Nathalie Blum, avec le soutien de Christine Berlincourt, assistante de la direction générale.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2017



Jean-Pierre Dupriou
Président
Personnalité qualifiée



Jean-Pierre Jochum
Vice-président
Personnalité qualifiée



**Fondation pour la
Recherche Médicale**
(Denis Le Squer, trésorier)



ARSLA
(Christine Tabuenca,
secrétaire générale)



AIDES
(Christian Andreo)



Jean-Luc Decornoy
Personnalité qualifiée



Isabelle Enjalbert
Personnalité qualifiée



Karim Natouri
Personnalité qualifiée



Jean-Luc Outin
Personnalité qualifiée



Stéphane Roques
Personnalité qualifiée



Secours Catholique
(Hélène Beck)



**Secours Islamique
France**
(Rachid Lahlou)



**Secours Populaire
Français**
(Thierry Robert)



**Société de
Saint-Vincent-de-Paul**
(Catherine Fier)



Gérard Soularue
Personnalité qualifiée

Les autres organes

L'Instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation labellisée de contester une décision de non renouvellement du label prise par la Commission d'agrément. Elle est présidée par Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, et composée d'Edith Archambault, professeure émérite à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, de Jean-Michel de Mourgues, magistrat honoraire à la Cour des comptes, de Jean-Pierre Jochum, en tant qu'administrateur personnalité qualifiée, et d'Hélène Beck, au titre d'administrateur représentant les membres. L'Instance de recours n'a pas été saisie en 2017.

Le comité de direction

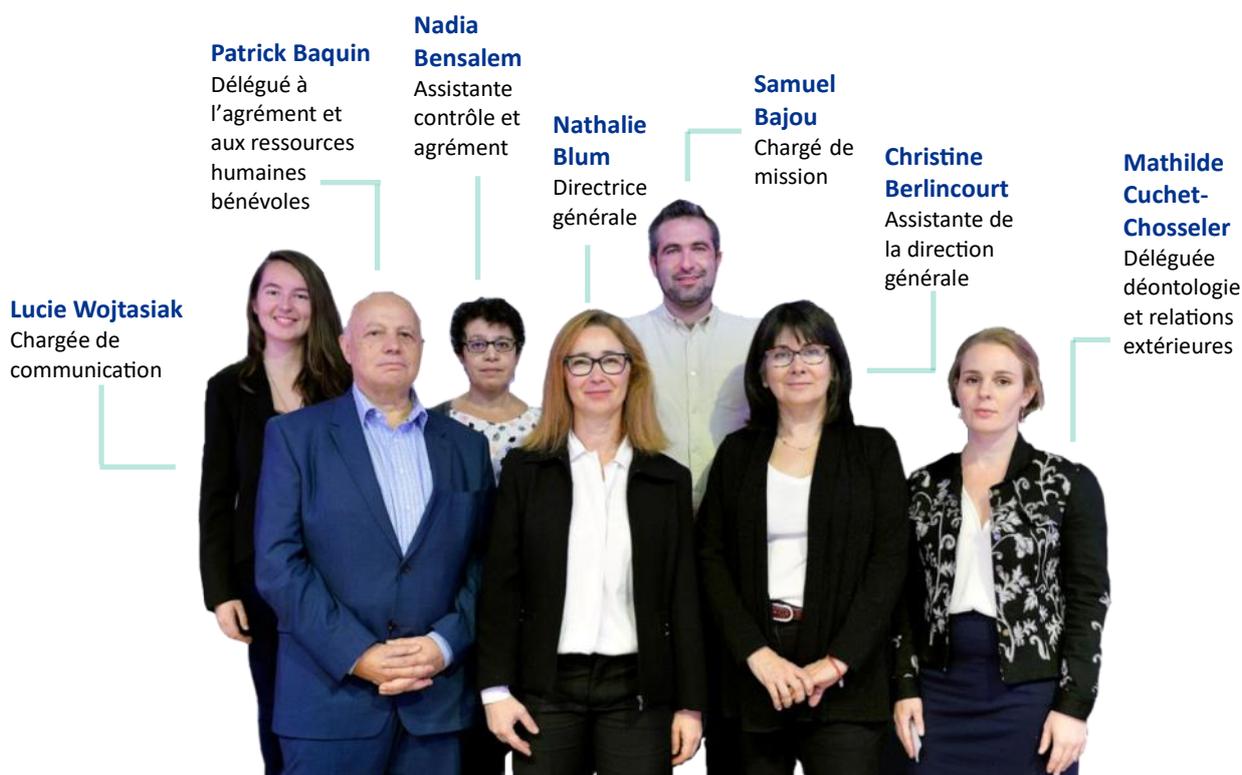
Le comité de direction est constitué du président, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, de l'animateur contrôle, des deux délégués et du chargé de mission. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Don en Confiance et de la programmation de ses travaux.

Mouvement dans l'équipe des permanents

Dans l'optique du départ en retraite fin 2017 de **Patrick Baquin**, délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles, et dans le cadre de la nouvelle organisation du Don en Confiance, **Alexandre Mané** a été recruté en tant que délégué au contrôle, avec une prise de fonctions début janvier 2018. Diplômé en droit public, Alexandre a 20 ans d'expérience de l'audit interne, du contrôle interne et de la qualité.

À la suite d'un CDD de neuf mois, **Lucie Wojtasiak** a été embauchée en CDI en juillet 2017 au poste de chargée de communication •

L'équipe permanente du Don en Confiance



Les bénévoles du Don en Confiance

(en fonction au 31 décembre 2017)

Les membres du "premier cercle"

Les membres de la Commission d'agrément



Michel Senellart
Président



Alain Breton
Vice-président



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Etienne Broquet



Yves Chevillotte



Benoît Clair



Eric Elghozi



Hervé Guérin



Geneviève Yavchitz

Les membres de l'équipe d'animation du contrôle



Jean-Louis
Balouzet



André
Cochard



Jean-Louis
Gaugiran



Rémy
Gavard-Suaire



Catherine
Guinefort



Jean-Baptiste
Labrusse



Michel
Marcenac



Rémi Raclet



Michel Soublin

Les ambassadeurs



Didier
Berthelemot



Jean-Pierre
Dutertre



Bruno
Gizard



Jean-Luc
Paret

Les experts bénévoles



Daniel
Bruneau



Jean-Louis
Gaugiran

Les contrôleurs en exercice ou en cours d'affectation au 31 décembre 2017



Bérandère de Beaucoudrey, Michel Beaudout, Yves Bersihand, Gérard Bertault, Eric de Bodard, Jean-François Boonen, Jean-Pierre Bornet, Michel Botrel, Francis Boucly



Jean-Marie Boudier, Bénédicte Brouard, Christiane Bruère-Dawson, Alain Burq, Henri Camus, Laurent Carle, Serge Castillon, Cécile Chaumin-Ernst



Benoît Clouet, Patrice Coquard, Jérôme Cornu, Michel Crochon, Francis Cuisinier, Marc Daclin, Annick Danguy, Thierry Desportes, Antoine Dollfus



Paul-François Dubroeuq, Jeannine Duclos-Sikorzynski, Pascal Durand-Barthez, Jean-Pierre Dutertre, Sylvaine Falque, Alain Fournier, Pierre Fréville, Rémi Garcin-Berson, Alain Gassie



Edwige Gauquelin-Koch, François Gayral, Bruno Gérard, André Gosselin, Thierry Hannecart, Gilles Hervier, Jean-Paul Jacamon, Odile Jarry, Jean-Michel Kay, Antoine Kuhn



Michel Laborde, Anne Landier-Juglar, Laurent Liot, Jean Mignot, Jean-Louis Mignotte, Bernard Mugnier, Marcel Mulot, Francis Noël, Christian Nouvion



Jean-Luc Oun, Laurent Padoux, Jean-Pierre Paumier, Danielle Perray, Philippe Perrier de la Bâthie, Bernard Pezon, Marie-Claire Plaud, Christian Rabeau, Arnaud de Raynal, Hubert Redon, Michèle Rellier



Théophile Rietsch, Bruno Rolland, Geneviève Sempere-Briand, Francis Seron, Christine Soubriard, Yves Terrasse, Philippe Thomas, Florence Triail, Jacques Valerio, Patrick Warin



Un fort investissement des bénévoles au Don en Confiance

Formation et accompagnement, deux garanties pour l'homogénéité du contrôle

Les bénévoles du Don en Confiance sont formés en participant à une ou plusieurs des 13 séances de formation proposées tout au long de l'année : sept séances d'échanges et mises à jour des connaissances et six séances de formations thématiques portant sur le fonctionnement des fondations et fonds de dotation, la transparence économique et financière des organisations, la collecte digitale (*pro bono* d'Adfinitas) et la protection des données à caractère personnel.

Afin de renforcer l'homogénéité du contrôle, chaque contrôleur participe à un cercle qui se réunit trois fois par an. Ces cercles sont animés par les responsables de cercle composant l'équipe d'animation du contrôle (cf.p.35), souvent eux-mêmes contrôleurs. En outre, les responsables de cercle épaulent en continu les contrôleurs de leur cercle, en particulier lors de la rédaction de leurs rapports mais également à tout moment dans le cadre du suivi des organisations labellisées.

Pour renouveler la communauté des bénévoles, deux sessions de formation initiale (de sept demi-journées) sont organisées chaque année, au printemps et à l'automne, à l'attention des candidats à l'exercice d'un bénévolat au sein du Don en Confiance. En 2017, ce sont dix candidats qui ont suivi ce cursus de formation. Neuf d'entre eux ont transformé l'essai, cinq ayant déjà un mandat de contrôle et quatre étant en instance d'affectation.

Un recrutement sélectif

Le recrutement des bénévoles s'effectue avec sélectivité et régularité. Il se déroule en plusieurs étapes : deux entretiens préalables, sept demi-journées de

Chiffres-clefs de la valorisation du bénévolat

Sur 111 bénévoles comptabilisés sur l'année,
2 732 journées de travail, soit l'équivalent de :
12 personnes à temps plein
une moyenne de **25** journées par bénévole

formation initiale, une évaluation collégiale, un entretien final. Il assure la stabilité de l'effectif des bénévoles au fil du temps, avec le renouvellement nécessaire.

Des bénévoles engagés

Les 79 contrôleurs du Don en Confiance ont consacré 1 616 journées au Don en Confiance, soit en moyenne 20 journées pour chacune des organisations bénéficiaires. Ce travail représente l'équivalent de celui de sept salariés à temps plein.

La mission d'animation et de soutien a représenté à elle seule 370 journées de travail en 2017, soit 37 journées pour chacun des responsables de cercle de contrôleurs.

Les membres de la Commission d'agrément, quant à eux, ont consacré au total 563 journées de travail au Don en Confiance, soit en moyenne 51 journées par personne.

Focus sur la réunion annuelle des bénévoles

La réunion annuelle des bénévoles s'est tenue le matin du 11 octobre, réunissant 90 d'entre eux. Temps d'information et d'échanges sur l'actualité et l'avenir du Don en Confiance, cette matinée leur a permis de prendre connaissance de la nouvelle organisation (cf.p.32), ainsi que des avancées du projet Refondation (cf.p.38). À cette occasion, le nouveau guide du contrôle adapté au référentiel déontologique modernisé a été remis à tous les bénévoles •



Michèle Rellier
Contrôleuse bénévole du Don en Confiance

“ Ma mission, en tant que contrôleuse bénévole du Don en Confiance, est notamment d'accompagner l'organisation dont j'ai la charge dans la prise en compte des exigences déontologiques et de partager avec elle les bonnes pratiques. Cette démarche de progrès côte à côte est valorisante et enrichissante pour l'un comme pour l'autre. ☺☺



Jean-Pierre Bornet
Contrôleur bénévole du Don en Confiance

“ Être contrôleur au Don en Confiance, c'est avant tout s'impliquer dans une activité utile aux autres, en accompagnant, grâce à nos contrôles, les organisations labellisées dans leurs actions. C'est également une participation indispensable à la sécurisation de leurs missions et de leur fonctionnement. De surcroît, être contrôleur, c'est aussi un véritable enrichissement personnel. ☺☺

Rapport financier

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le mot du trésorier



Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, trésorier

D'un point de vue économique, l'année 2017 est marquée par un développement des actions dans un contexte financier maîtrisé et consolidé, avec un résultat à l'équilibre.

Avec 777k€ de charges et 778k€ de produits, l'équilibre est maintenu sur l'année, la croissance de l'activité et les dépenses afférentes étant anticipées afin de s'adapter à l'évolution des ressources revues sur l'année. Sur le plan bilanciel, le Don en Confiance maintient sa politique de réserve prudente avec plus de sept mois de fonctionnement pouvant être assurés par ses fonds propres.

Concernant les ressources, les faits majeurs de l'année sont la labellisation de quatre nouvelles organisations et la recevabilité et le lancement de l'instruction de cinq nouvelles candidatures. En 2017, la grille des cotisations, qui n'avait pas été modifiée depuis 2013, a été réévaluée de 5 %, permettant d'ajuster le modèle financier à la réalité de l'environnement.

L'engagement du ministère de l'Education nationale, avec la subvention qu'il verse dans le cadre d'une convention triennale, traduit l'importance de la mission que nous menons pour l'intérêt collectif. Le soutien des partenaires se manifeste également par le soutien financier annuellement accordé par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et par la mise à disposition depuis 2010 et jusqu'en 2017 d'un personnel cadre dirigeant par la Caisse des Dépôts et Consignations moyennant une participation financière modérée.

Le développement et la nouvelle organisation de l'activité se sont essentiellement traduits en évolution et en renforcement des ressources humaines. Ainsi, la chargée de communication est passée d'un CDD à un CDI au 1^{er} juillet 2017. En parallèle, le départ à la retraite du délégué à l'agrément et aux ressources humaines bénévoles mis à la disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations prévu fin 2017 s'est accompagné d'une réflexion sur l'évolution de l'organisation et le lancement du recrutement d'un délégué au contrôle au dernier trimestre 2017.

L'activité s'est également déployée avec le Baromètre de la confiance (cf.p.18), qui a fêté ses dix ans cette année, de nouvelles actions de communication, un contrat avec une nouvelle agence de relations médias, la modernisation de notre fonctionnement, avec le travail engagé sur un nouveau système d'information. L'absorption de la croissance s'est effectuée dans un cadre de rigueur avec les ressources humaines salariées et bénévoles organisées en conséquence.

La maîtrise des dépenses de ces dernières années nous prépare au saut organisationnel de 2018 avec le recrutement d'un délégué au contrôle et la mise en place du système d'information lancé en 2017, qui se traduit par un budget 2018 en progression, que nous avons préparé année après année.

Notre modèle socio-économique repose avant tout sur le bénévolat, avec 2 732 journées passées, soit 12 équivalents temps plein, dont la valorisation représente plus de deux fois nos ressources financières. Ceci garantit l'indépendance de notre processus de labellisation. Les cotisations versées représentent 85 % des ressources de l'année et correspondent à l'adhésion à la mission du Don en Confiance, leur niveau n'étant lié ni à la complexité de la tâche, ni au temps passé pour mener à bien le processus de labellisation.

Face aux évolutions sociétales, les associations et les fondations jouent un rôle déterminant de cohésion sociale en portant des valeurs essentielles. La générosité du public est nécessaire et indispensable pour que nos structures disposent des moyens suffisants dans la mise en œuvre de leurs missions au bénéfice de l'intérêt général. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Don en Confiance, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagne les donateurs dans leurs choix et les valeurs auxquels ils adhèrent •

Analyse et commentaires des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont caractérisés par les données générales suivantes :

Total du bilan :	762 350€
Total des produits :	777 974€
Total des charges :	776 885€
Résultat de l'exercice :	1 089 €

Le Don en Confiance ne faisant pas appel à la générosité du public, il n'établit pas de compte d'emploi des ressources.

Les comptes du Don en Confiance ont été audités par le cabinet SLG Expertise, Commissaire aux comptes de l'association, représenté par Marion Bolze. Ils certifient l'ensemble des comptes de l'exercice 2017 et les documents financiers présentés.

1 - LE COMPTE de RESULTAT

1.1 - Les produits

Le **total des produits** s'élève à 777 974€ en 2017 contre 707 758€ en 2016, en hausse de 10 %.

Avec l'arrivée de quatre nouveaux membres en 2017, le nombre de cotisants progresse et atteint 89 membres en fin d'année. Avec les nouveaux membres en 2017, l'augmentation de la grille de cotisations et les évolutions sur les niveaux de collecte, les cotisations des membres passent à 661 524€, contre 587 135€ en 2016.

Les **frais de dossiers** s'élèvent à 10 000€ en 2017, contre 12 000€ en 2016, correspondant au démarrage de l'instruction de cinq nouvelles candidatures.

Les **subventions d'exploitation publiques** s'élèvent à 77 100€ en 2017, contre 76 983€ en 2016. La subvention du Ministère de l'Education nationale s'élève à 70 000€ conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018. La subvention

reçue pour la quatrième année pour la formation des bénévoles s'élève à 5 600€, contre 4 900€ en 2016. Une subvention de 1 500€ a été versée pour une aide à l'embauche à la suite d'un contrat d'apprentissage ayant donné lieu à 2 083€ de subvention en 2016.

Les **aides privées** s'élèvent à 20 000€ avec le renouvellement de la subvention de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Les **reprises sur amortissements et provisions et les transferts de charges** s'élèvent à 5 473€ avec l'annulation d'un chèque non encaissé les années précédentes et la reprise de la provision liée aux travaux d'aménagement à hauteur de l'amortissement 2017.

Les **produits financiers** s'élèvent à 3 877€, contre 5 515€ en 2016.

1.2 - Les charges

Le **total des charges** 2017 s'élève à 776 885€, contre 707 217 € ; il est en hausse de 10 % par rapport aux charges 2016.

L'ensemble des **achats et charges externes** s'élève à 336 547€ en 2017, contre 288 351€ en 2016, soit une hausse de **48k€**.

Le périmètre du 10^{ème} Baromètre de la confiance, réduit en 2016 par rapport aux années précédentes, retrouve presque son niveau antérieur, avec un montant en hausse de **6k€** par rapport à 2016.

Les honoraires sont en hausse de **13k€** par rapport à 2016, en particulier avec le lancement du recrutement d'un délégué au contrôle. La mise en place d'un nouveau système d'information engendre des charges en hausse de **10k€**. Le changement de photocopieur a permis de réduire les charges de *leasing* de **6k€**.

La contribution versée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour prolonger d'une année le contrat de mise à disposition de personnel a été significativement augmentée, avec un impact net de **24k€** de charges supplémentaires. ●●●

••• Les **charges de personnel** s'établissent à un total de 410 545€ hors impôts et taxes sur rémunération vs 390 358€ en 2016. L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par l'impact en année pleine de la chargée de communication recrutée en octobre 2016 à l'issue de son contrat d'apprentissage.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 15 018€, les **dota-tions aux amortissements et les provisions** à 10 365€ et les **charges exceptionnelles** à 3 480€.

2 - LE BILAN

Le **total du bilan** au 31 décembre 2017 est de 762 350€, contre 733 740€ pour l'exercice 2016.

2.1 - L'actif

A l'actif, les immobilisations s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 21 725€, contre 32 905€ en 2016.

Les créances redevables s'élèvent à 4 457€ en 2017. **Les charges constatées d'avance** s'établissent à hauteur de 6 045€ en 2017, contre 3 709€ en 2016.

Les disponibilités s'élèvent à 730 123€ en 2017, contre 694 197€ en 2016. Elles sont placées sur un compte sur livret et un livret associatif.

2.2 - Le passif

Le **passif** se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 470 573€, supérieur au report à nouveau 2016 de 470 032€ par l'intégration du résultat 2016 de 541€,
- **le résultat de l'exercice 2016** de 1 089€, en attente d'affectation,
- **les provisions pour charges** de 63 242€ qui correspondent à la valeur résiduelle des travaux d'aménagement pour 19 287€ et à la provision d'indemnités de départ à la retraite pour 43 955€,
- **un compte fournisseurs**, qui s'élève à 111 338€, contre 83 091 en 2016, l'augmentation étant principalement liée à la facture non parvenue de la Caisse des Dépôts et Consignations pour contribution à la mise à disposition de personnel en 2017,
- **les dettes fiscales et sociales** s'élèvent à 116 109€, contre 112 540€ en 2016.

3 - CONCLUSION

L'exercice 2017 dégage un **résultat positif de 1 089€**.

Sous réserve du vote de l'Assemblée générale, ce résultat augmentera le report à nouveau qui s'établira à 471 661€, ce qui représente 61 % des charges 2017 ou sept mois d'exploitation •

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2017

	ACTIF	31/12/2017 (en euros)			31/12/2016 (en euros)
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	7 319	7 319		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	9 149	9 149		1 830
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels				
	Autres immobilisations corporelles	58 973	37 312	21 661	25 678
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				5 333
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
Prêts					
Autres immobilisations financières	64		64	64	
	TOTAL (I)	75 505	53 780	21 725	32 905
Comptes de liaison					
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres apros				
	En-cours de production (biens/services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances redevabl. et cptes rattach.	12 659	8 202	4 457	
	Autres				2 928
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	730 123		730 123	694 197	
Charges constatées d'avance	6 045		6 045	3 709	
	TOTAL (III)	748 827	8 202	740 625	700 835
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	824 332	61 982	762 350	733 740

BILAN Exercice clos le 31 décembre 2017

		PASSIF	31/12/2017 (en euros)	31/12/2016 (en euros)
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise			
	Réserves indisponibles			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		470 573	470 032
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		1 089	541
	Autres fonds associatifs			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
	Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAL (I)			471 661	470 573
Comptes de liaison	TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		63 242	63 521
TOTAL (III)			63 242	63 521
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement			
	Sur autres ressources			
TOTAL (IV)				
DETTES	Dettes financières			
	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			2 015
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		111 338	83 091
	Dettes fiscales et sociales		116 109	112 540
	Redevables créditeurs			2 000
	Dettes diverses			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (V)			227 447	199 646
Ecart de conversion passif		(VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)			762 350	733 740

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2017

		31/12/2017 (en euros)	31/12/2016 (en euros)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	10 000	12 000
	Production immobilisée		
	Subventions publiques	77 100	76 983
	Aides privées	20 000	20 000
	Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	3 474	5 929
	Cotisations	661 524	587 135
	Autres produits (hors cotisations)		196
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		772 097	702 243
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks de marchandises		
	Achats de matières premières et de fournitures		
	Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stocks d'approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	336 547	288 351
	Impôts, taxes et versements assimilés	15 018	16 173
	Salaires et traitements	269 702	255 498
	Charges sociales	140 843	134 860
	Dotations aux amortissements, dépréciations	7 240	8 776
	Dotations aux provisions	3 125	2 234
Subventions accordées par l'association			
Autres charges		5	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		772 475	705 896
RESULTAT D'EXPLOITATION		(I-II)	- 3 653
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée		(III)	
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré		(IV)	

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2017

		31/12/2017 (en euros)	31/12/2016 (en euros)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 877	5 515
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		3 877	5 515
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V- VI)		3 877	5 515
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 000	
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		2 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 480	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		3 480	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		- 1 480	
Impôts sur les bénéfices		930	1 321
SOLDE INTERMEDIAIRE		1 089	541
TOTAL DES PRODUITS		777 974	707 758
TOTAL DES CHARGES		776 885	707 217
EXCEDENT OU DEFICIT		1 089	541

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits		
Bénévolat	1 666 520	1 750 200
Prestations en nature	100 000	100 000
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	1 766 520	1 850 200
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	100 000	100 000
Personnel bénévole	1 666 520	1 750 200
TOTAL CHARGES	1 766 520	1 850 200

Notes



Notes



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



 *Facebook*
facebook.com/donenconfiance

 *Youtube*
Don en Confiance

 *Twitter*
[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)

 *Linked In*
Don en Confiance

Avec le soutien de



COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE
15/17, rue Albert, 75013 Paris - 01.53.36.35.02/03
contact@donenconfiance.org - www.donenconfiance.org